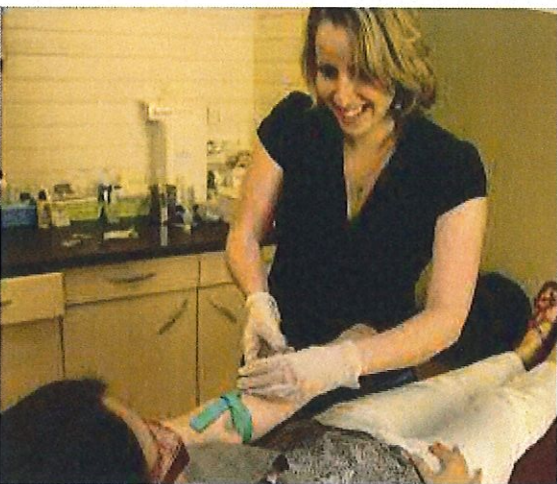
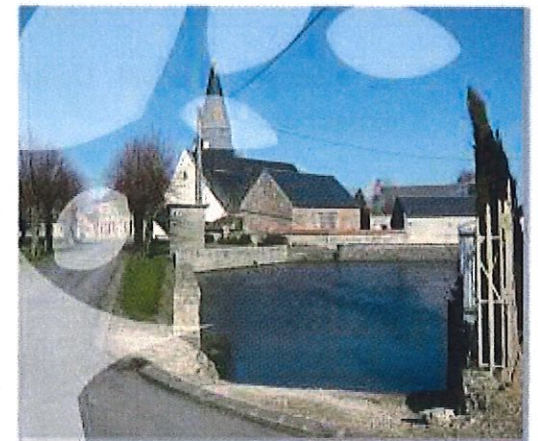
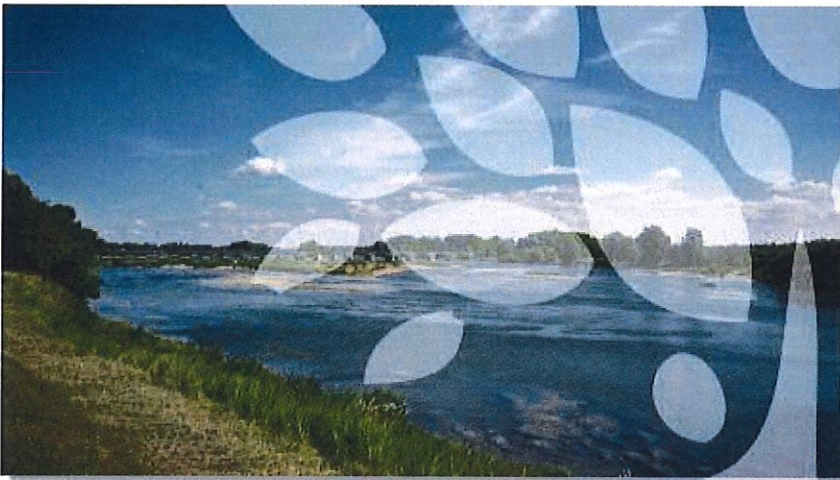
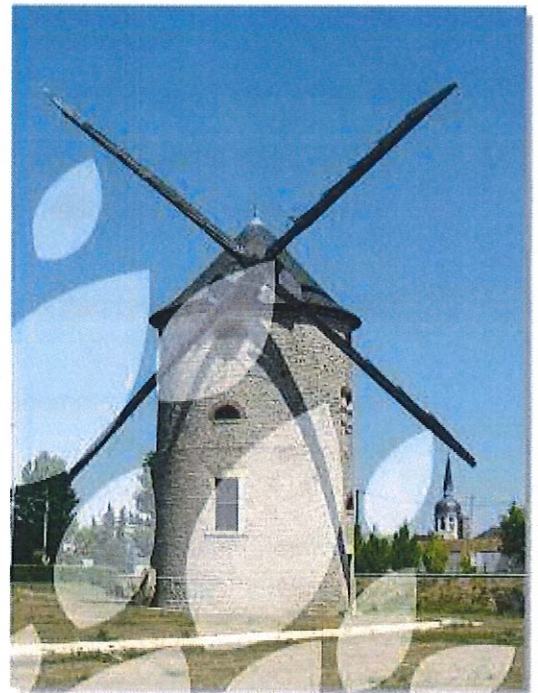


# CONTRAT DE RURALITÉ PAYS LOIRE BEAUCE

## CONVENTION CADRE



Etabli entre

**L'Etat**, représenté par Nacer MEDDAH, préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret

et

**Le syndicat mixte du pays LOIRE-BEAUCE (en cours de transformation en PETR)**, représenté par son président, Frédéric CUIILLERIER autorisé par :

**les établissements(s) public(s) de coopération intercommunale à fiscalité propre:**

- la communauté de Communes des TERRES DU VAL DE LOIRE représentée par la vice-présidente Anita BENIER,

- la communauté de communes de la BEAUCE LOIRETAINE représenté par son président, Thierry BRACQUEMOND.

ci-après dénommés le(s) **porteur(s) du contrat** ;

**Le conseil régional Centre-Val de Loire**, représenté par son président, François BONNEAU,

**La Caisse des dépôts et consignations**, représentée par son directeur régional Centre-Val de Loire, Jean-Luc COOPMAN ;

**La caisse d'allocations familiales du Loiret**, représentée par son directeur, Jean-Marc BAUDEZ

ci-après dénommés les **partenaires du contrat**.

## Préambule

Conformément aux décisions du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, un contrat de ruralité sera conclu entre les porteurs et partenaires ci-dessus. Cet outil coordonne et structure les politiques publiques territorialisées, à une échelle infra-départementale.

A partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, ce contrat accompagnera la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. A travers cet outil, l'ensemble des porteurs de projets et partenaires inscrit ses engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural.

Ce contrat permet notamment de soutenir les projets issus des mesures des comités interministériels aux ruralités à l'échelle infra-départementale. À l'échelle locale, il doit permettre de soutenir les projets d'aménagement opérationnels durables (centres-bourgs, réinvestissement de friches industrielle ou agricole,...) en cohérence avec les engagements de la charte EcoQuartier du Ministère du Logement et de l'Habitat Durable.

Il doit s'inscrire en cohérence avec les stratégies et outils contractuels établis à l'échelle du département et de la région

Le Contrat de Ruralité du Pays Loire Beauce a été conçu comme un outil d'aménagement au service du projet de territoire, conformément aux stratégies mises en œuvre localement par les acteurs, à partir de projets concrets et significatifs, dans le respect des axes proposés par le comité interministériel aux ruralités (les 6 axes du contrat). Ce projet a également été élaboré de manière à intégrer l'ensemble des autres dispositifs de développement local existants (tant au plan de l'Etat qu'au plan territorial : DETR, Contrat Régional etc.).

Le syndicat de pays Loire Beauce a manifesté le souhait de devenir un Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) en 2016 et a délibéré le 3 novembre 2016 pour lancer la procédure de transformation en PETR. La création du PETR interviendra au premier semestre 2017.

Un comité de pilotage s'est constitué autour du président du Pays, du secrétaire général de la préfecture et de la Sous-préfète de Pithiviers, référente ruralités pour le département du Loiret, associant notamment les présidents des intercommunalités, la Région Centre-Val de Loire et le Département du Loiret, l'ARS Centre-Val de Loire, la Caisse des dépôts et Consignations, la direction des services départementaux de l'Education nationale du Loiret, l'ARS Centre-Val de Loire, la direction départementale déléguée de jeunesse et sports et de la cohésion sociale, la direction départementale des territoires du Loiret .

Un travail de concertation avec les porteurs de projets s'est ensuite engagé pour formaliser notre candidature, dans les meilleurs délais.

La présente convention formalise la volonté des acteurs institutionnels, économiques et associatifs du territoire du Pays Loire-Beauce de conclure un contrat de ruralité au plus tard au 30 juin 2017.

## I) Présentation générale du territoire

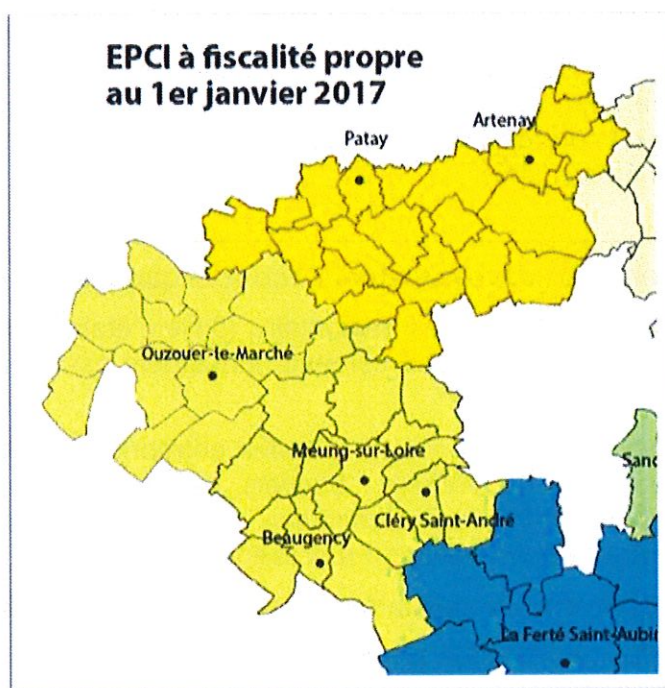
### A) Le territoire du contrat

Le Pays Loire Beauce se situe à l'Ouest du Département du Loiret, entre l'Agglomération d'Orléans et celle de Blois et aux franges de la Région Ile-de-France.

Le Pays est composé de 38 communes et de 2 communautés de communes, représentant 51 470 habitants (en 2016) sur 68 052 hectares.

**Dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale mis en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le futur PETR sera composé de 48 communes, 2 communautés de Communes (Beauce Loirétaine et Terres du Val de Loire) représentant 65 603 habitants.**

Le PETR aura pour particularité d'être sur les Départements du Loiret et du Loir et Cher (4 communes dont la commune nouvelle de Beauce la Romaine).



#### ✓ Un territoire rural attractif et dynamique

Le territoire bénéficie d'une attractivité importante par un positionnement géographique privilégié (à proximité d'Orléans) et facilement accessible avec deux axes de développement: l'axe Nord-Sud (Artenay-Orléans), porteur d'une forte activité économique notamment logistique et le Val de Loire, espace privilégié avec une attractivité résidentielle mais aussi économique.

Ce territoire connaît une croissance démographique forte depuis 1999 en attirant des familles notamment la tranche des 30-44 ans qui viennent s'installer à proximité d'Orléans.

L'armature urbaine est formée de petites villes et de villages avec plusieurs polarités qui se dégagent : Beaugency, Meung-sur-Loire, Artenay, Patay, Cléry Saint André et Beauce la Romaine.

Le taux d'équipements culturels, de services et de loisirs est satisfaisant avec une répartition inégale sur le territoire. On constate de nombreux équipements sur chaque commune du Val de Loire et des équipements plutôt répartis sur les pôles de vie en Beauce (Artenay, Patay). Le territoire est déficitaire en offre de santé avec une densité médicale faible par rapport au reste du Département et de la Région.

✓ **Un territoire marqué par une agriculture productive à préserver et à adapter**

Le territoire est fortement marqué par l'activité agricole avec une Surface Agricole Utile (SAU) de 80 %. Elle est marquée par une prédominance de la grande culture mais bénéficie d'une diversité de filières spécifiques telles que les betteraves sucrières, les légumes de conserves, les semences... Sur les 10 dernières années, la SAU a baissé d'environ 3 %.

Concernant la vente directe, le Pays Loire Beauce, par la dominance de la grande culture, possède une offre de produits « finis » réduite. Cependant, des initiatives se développent en Val de Loire et également en Beauce pour transformer des produits à la ferme et pour les commercialiser en partie sur site. Le territoire est concerné par la microfilière AOC Orléans-Cléry.

✓ **Un territoire fort d'un développement économique endogène à valoriser**

Le tissu de Très Petites Entreprises est majoritaire (83% d'établissements de moins de 10 salariés) mais des grands établissements industriels assurent plus des trois quarts de l'emploi.

Le territoire est marqué par la présence de grandes entreprises dans le domaine de l'industrie pharmaceutique (laboratoire Servier), équipements électriques et électroniques (AEML), industrie agroalimentaire (TEREOS) et mécanique. Les activités liées à la logistique et au transport représentent plus de 7 % de l'emploi.

Le secteur du BTP est dynamique avec près de 10 % des emplois salariés.

L'économie résidentielle, représentée par les activités de services aux entreprises et aux particuliers (enseignement, santé, médico-social, ...) est en plein développement (+ de 70% de créations d'établissements entre 2006 et 2013).

Le territoire compte 15 pôles commerciaux dont 2 de centre-ville (Beaugency et Meung-sur-Loire) et 7 centres bourgs (dont Patay, Artenay). La diversité commerciale s'affaiblit avec une fragilisation des activités traditionnelles (notamment diminution du commerce de proximité) face au développement de grandes surfaces.

✓ **Un territoire reconnu patrimoine mondial de l'UNESCO**

Deux grands paysages sont présents : le **Val de Loire**, patrimoine mondial de l'UNESCO et la **Beauce** qui dialoguent grâce à des unités de transition (Mauves, Bois de Bucy Saint-Liphard).

L'ensemble du territoire s'étend au-dessus de la Nappe de Beauce, vaste étendue d'eau souterraine. Le sud est marqué par la présence de la Loire, de ses affluents (les Mauves, la Mauve de St Ay et l'Ardoux), et d'un réseau hydrographique très dense aux abords de la Sologne, à Lailly en Val.

La Trame Verte et Bleue du territoire a mis en exergue deux type de biodiversité : une exceptionnelle située en bord de Loire (Natura 2000) et sur les Mauves (espace naturel sensible des Mauves et Bois de Bucy) et une plus ordinaire mais rendant des services non négligeables en Beauce (bords de champs, pieds de pylônes, bâtiments, bois, mares...). Un corridor écologique a été identifié entre la Forêt d'Orléans et le bois de Bucy et un corridor diffus en plaine beauceronne vers la Forêt de Marchenoir.

Le territoire bénéficie aussi d'un patrimoine bâti important avec la présence de 2 châteaux (Meung sur Loire et Beaugency), d'une basilique (Cléry), de 2 jardins remarquables (Roquelin et le Conservatoire d'Ilex)... Le Pays se situe aux portes des châteaux de la Loire permettant aux communes ligériennes de construire une offre touristique de court séjour en lien entre les châteaux et Orléans.

#### ✓ **Des ressources remarquables mais fragiles**

La consommation énergétique moyenne des habitants est importante avec 31 MWh/hab/an liée notamment au parc de logements individuels énergivore, à la dépendance à l'automobile (déplacements domicile – travail) et un tissu de PME consommateur (30%). Le territoire est fortement dépendant aux énergies fossiles et très émissif en gaz à effet de serre (13,9 TéquCO<sub>2</sub> contre 5,6 TéquCO<sub>2</sub> au niveau national) malgré une compensation relative grâce aux espaces agricoles et aux bois (-38 000 TéquCO<sub>2</sub>).

La qualité de l'air s'avère bonne mais à tendance à se dégrader (augmentation des jours de dépassements pour la pollution aux particules et hausse des jours où la qualité de l'air est entre mauvaise et très mauvaise).

#### ✓ **Le Pays, un espace de réflexion et de projets**

Depuis sa création en 1997, le Pays Loire Beauce a élaboré son projet de territoire avec sa Charte de Développement. Elle a été réactualisée en 2010, et complétée par l'Agenda 21 – Plan Climat Energie Territorial adopté en 2015, et le Schéma de Cohérence Territoriale en cours d'élaboration.

Les 3 objectifs prioritaires sont :

- ✓ la qualité des espaces en promouvant un développement périurbain diversifié et respectueux du cadre de vie et en valorisant les espaces naturels remarquables,
- ✓ la qualité des services en adoptant une démarche volontariste pour des publics spécifiques et en assurant le développement et le maintien des services de proximité,
- ✓ la qualité du développement économique en animant et accompagnant les dynamiques économiques locales et adoptant une démarche volontariste en matière de tourisme.

Le Pays met en œuvre cette charte en développant des partenariats avec l'Etat (FISAC, TEPCV, ...), la Région (Contrats Régionaux de Pays/Contrat Régional de Solidarité Territoriale), avec l'Europe (programmation Leader) mais également avec tous les partenaires publics et privés.

Un Conseil de Développement vient également renforcer le Pays afin d'associer les citoyens et la société civile à la définition et à la mise en œuvre du projet de territoire partagé.

**Par délibération du 3 novembre 2016, les élus du Pays ont acté la transformation du Syndicat Mixte en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural afin de renforcer l'action du Pays et de le pérenniser.**

Le Pays porte le **projet de territoire** inscrit dans son SCoT articulé autour de 5 axes :

- 1 . Pour un territoire connecté et porteur de dynamiques
  - Un territoire charnière porteur de grandes dynamiques : tirer parti de l'offre ferroviaire, développer la visibilité des grandes filières économiques, porter l'ambition d'un territoire à énergie positive,
  - Des liens marqués avec les territoires de proximité : développer les complémentarités avec les territoires de Beauce, conforter les synergies sur le Val de Loire.
  - Améliorer les liens avec l'AggLO en se positionnant comme un territoire autonome et complémentaire
- 2 . Structurer le territoire : entre un développement linéaire et polarisé
  - Rééquilibrer le territoire en polarisant le développement urbain : hiérarchiser les polarités et conforter les complémentarités.
  - Limiter le développement linéaire et les phénomènes de conurbation sur le Val de Loire : préserver la Loire, requalifier les axes structurants.
  - Structurer le territoire en lien avec les grands axes et l'offre de mobilité : travailler à une desserte de proximité et développer un réseau de transport en commun secondaire.
- 3 . Encadrer le développement pour préserver les richesses agricoles et naturelles
  - Conjuguer développement économique et maîtrise foncière : développer l'artisanat local, maintenir le foncier des surfaces agricoles, requalifier les zones d'activités existantes.
  - Maîtriser le développement pour préserver les ressources naturelles : travailler sur les formes urbaines, améliorer la protection de la ressource en eau et la biodiversité.
  - Améliorer la coexistence entre espaces naturels et espaces urbanisés.



- 4 . Encourager les filières d'excellence et renforcer l'économie de proximité
  - S'appuyer sur les dynamiques territoriales pour développer l'économie résidentielle : tirer profit de l'activité touristique, rééquilibrer l'offre de santé, rechercher un meilleur maillage commercial.
  - Conforter la vocation agricole productive en assurant sa durabilité et développer une agriculture de proximité : promouvoir l'agriculture beauceronne, valoriser la transformation agricole, promouvoir une agriculture de proximité .
  - Structurer des filières économiques émergentes, porteuses et territorialement cohérentes : identifier les secteurs d'activités préférentielles, encourager le développement d'une filière économique liée à la transition énergétique et écologique.
  
- 5 . Affirmer une identité touristique complémentaire
  - Valoriser le patrimoine Beauce.
  - Créer des liens entre la Beauce et le Val de Loire UNESCO : prendre en compte la Valeur Universelle Exceptionnelle et permettre la mutation des paysages.
  - S'appuyer sur les caractéristiques géographiques et le petit patrimoine du territoire.

## **B) Les enjeux du territoire**

***Les six thématiques prioritaires composant le contrat reflètent les enjeux du territoire Loire Beauce :***

1. L'accès aux services publics et marchands et aux soins;
2. La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes/bourgs;
3. L'attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, tourisme, patrimoine naturel, etc...);
4. Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire;
5. La transition écologique et énergétique (démarches TEPCV et éco-quartier notamment)
6. La cohésion sociale.

## VOLET 1 - L'ACCES AUX SERVICES PUBLICS ET MARCHANDS ET AUX SOINS

Le territoire se situe dans l'aire urbaine d'Orléans et tous les axes de **déplacements** sont tournés vers Orléans. L'étude Mobilité et Déplacements, en cours d'élaboration sur le territoire, met en avant l'organisation « en étoile » des réseaux routiers, ferroviaires et collectifs. La proximité de la capitale régionale permet d'obtenir, à proximité immédiate du territoire, de nombreux services : santé, sociaux, culturels, sportifs ... Cependant, cette proximité oblige également les habitants à être mobiles et donc à disposer d'un ou plusieurs véhicules motorisés. Cette exigence isole les personnes en situation de précarité, les personnes âgées, les jeunes... Pour pallier à ce phénomène, des permanences ont été développées dans le cadre de partenariats comme Pôle Emploi, Mission Locale de l'Orléanais, CAF... Sur le territoire, 2 structures permettent l'accès à des services publics mais se concentrent sur l'axe ligérien : le pôle AGORA à Beaugency et la Maison du Département à Meung sur Loire. Les habitants de la Beauce Loirétaine doivent, quant à eux, se déplacer sur Orléans pour avoir accès aux services publics.

Concernant le thème de la **santé**, le Pays Loire Beauce a inscrit dans le cadre de son Agenda 21 – Plan Climat Energie Territorial son engagement dans l'élaboration d'un Contrat Local de Santé. L'Agence Régionale de Santé du Centre – Val de Loire constitue le partenaire privilégié pour élaborer et mettre en œuvre ce contrat. Suite à plusieurs échanges avec l'ARS, le Contrat Local de Santé sera élaboré à l'échelle des Pays Forêt d'Orléans – Val de Loire, Sologne Val Sud et Loire Beauce représentant ainsi la périphérie de l'Agglomération Orléanaise. Le diagnostic quantitatif a débuté en octobre 2016 par l'Observatoire Régional de Santé (ORS) et les Pays ont recruté une coordinatrice en janvier 2017. Le CLS vise à maintenir une offre de soins satisfaisante sur le territoire, afin de répondre à la demande, d'améliorer la prise en charge des patients, et d'améliorer les conditions d'exercice des professionnels de santé. L'action consiste en la mise en réseau des professionnels dans le secteur médico-social (associations, EPHAD,...), la mise en place d'action de prévention, en faveur de la santé publique...

Concernant les **professionnels de santé**, le territoire doit faire face à un vieillissement des médecins. Plusieurs collectivités ont initiés dès 2010 des projets visant l'exercice regroupé des professionnels au sein d'un même bâtiment. Entre 2010 et 2015, 3 structures publiques ont été créées : la Maison de Santé Pluridisciplinaire à Tavers par la communauté de communes du Canton de Beaugency, la Maison de Santé Pluridisciplinaire à Meung sur Loire par LogemLoiret et le pôle paramédical par la Commune de Patay. Plusieurs projets sont en cours de réflexion et d'élaboration sur les communes de Cléry Saint André, Artenay, Chevilly et Saint Ay.

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Une croissance démographique importante depuis 1999 (+ 0,9 % / an)</li> <li>○ Un territoire jeune et attractif pour les familles</li> <li>○ Des collectivités impliquées en faveur du maintien et du développement de l'offre de santé sur le territoire avec des projets innovants et structurants (maisons de santé pluridisciplinaires à Taverny et Meung sur Loire notamment)</li> <li>○ La présence de la Maison du Département de l'Ouest Orléanais à Meung sur Loire qui facilite l'accès aux services départementaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Des dynamiques de croissance démographique différentes entre le Val de Loire et la Beauce avec une nouvelle population qui s'installe plus facilement aux portes de l'Agglo</li> <li>○ Un territoire qui peine à garder les 15 - 29 ans</li> <li>○ Un vieillissement de la population qui s'accroît (+4 %/an de retraités et préretraités depuis 1999)</li> <li>○ Un manque de structures dédiées à l'accueil et au suivi des publics en situation de précarité (hébergement d'urgence, planning familial, ...)</li> <li>○ Un nombre réduit de praticiens tant sur le plan de la médecine générale que spécialisée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ L'élaboration en 2017 d'un Contrat Local de Santé en partenariat avec l'ARS sur la base d'un diagnostic quantitatif et qualitatif en cours de réalisation par l'Observatoire Régional de la Santé (ORS)</li> <li>○ Des mesures de mise en accessibilité du territoire en faveur des personnes à mobilité réduite</li> <li>○ Le déploiement du très haut débit pour développer des services innovants accessibles et attractifs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ La réduction progressive du nombre de médecins sur le territoire liée notamment à l'avancée en âge des praticiens sur le territoire (43 % des médecins ont plus de 55 ans)</li> <li>○ Un vieillissement progressif de la population (6% de la population à plus de 80 ans, en 2030 9 % prévu), augmentant notamment une augmentation de certains besoins en matière d'accessibilité, de services aux personnes âgées, d'offre de soins, d'hospitalisation à domicile...</li> <li>○ Des problématiques en développement pour les « aidants », en lien avec l'augmentation du nombre de personnes dépendantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ <b>Proposer une offre de services et d'équipements adaptée et équilibrée</b></li> <li>⇒ <b>Maintenir et développer une offre de services de santé pérenne sur le territoire</b></li> <li>⇒ <b>Proposer une offre de services adaptée au vieillissement et au handicap</b></li> <li>⇒ <b>Poursuivre la mise en accessibilité du territoire pour les personnes à mobilité réduite</b></li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Une offre de services aux publics plus importante dans le Val de Loire qu'en Beauce</li></ul>			
--	---	--	--	--

## VOLET 2 - LA REVITALISATION DES BOURGS CENTRES, NOTAMMENT A TRAVERS LA RENOVATION DE L'HABITAT ET LE SOUTIEN AU COMMERCE DE PROXIMITE DANS LES CENTRES-VILLES/BOURGS

Les **espaces publics** constituent le support de rencontres, de détente, de loisirs et d'animations. Le Pays Loire Beauce dispose d'un patrimoine riche avec le Val de Loire, classé au patrimoine mondial, 25 monuments historiques classés, 27 monuments inscrits et quelques communes en Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbanisme et Paysager (ZPPAUP) ou AVAP.

Le Pays souhaite continuer à donner aux entrées et centres bourgs un caractère plus attractif, par un aménagement paysager, par la création de projets liés à l'accueil et par un aménagement de qualité en matière de circulation, de sécurisation et d'urbanisme.

En termes de soutien au **commerce de proximité**, le Pays Loire Beauce connaît un phénomène de fermeture des commerces de centre-bourgs. Certains villages de Beauce ne possèdent plus les commerces de 1<sup>ère</sup> nécessité (boulangerie, boucherie, épicerie...) et les pôles plus importants comme Beaugency et Meung sur Loire connaissent des transferts des commerces de proximité vers les périphéries avec des galeries commerciales ou commerces type « drive » en pleine expansion. L'installation de zones commerciales en périphérie de l'Agglomération Orléanaise telle que CAP Saran mais également en périphérie des pôles du Pays (Tavers, Baule notamment) interpelle les élus du Pays sur le maintien de commerces de proximité dans les villes et villages du territoire. Dans le cadre du débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCoT, les élus ont choisi un scénario permettant le développement de zones commerciales mais uniquement pour les activités ne pouvant être situées dans les centres-bourgs (bricolage, jardinage par exemple). Cette orientation devra trouver sa traduction dans le Document d'Objectifs et d'Orientations ainsi que dans les documents d'urbanisme. Cette question devra être également traitée à une échelle InterSCoT avec l'Agglomération d'Orléans notamment.

Dans le cadre de sa **politique économique**, le Pays Loire Beauce a bénéficié de crédits de l'Etat (FISAC), Région et Département en 2015 pour une Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services (OCMACS). Cette 1<sup>ère</sup> tranche, d'un montant total de subvention de 212 556 € (FISAC et Département) a permis d'accompagner une vingtaine d'artisans et de commerçants. En plus de cette enveloppe, le Contrat Régional de Pays 2012-2016 a financé 6 CAP Artisanat pour un montant d'aides (subventions et avances remboursables) de 143 720 €. Les crédits FISAC ont été rapidement consommés, ce qui montre la bonne vitalité des artisans et commerçants du territoire et leur capacité à investir.

En janvier 2016, le Pays a candidaté auprès du FISAC pour obtenir une 2<sup>ème</sup> tranche d'OCMACS. Le Pays a proposé des aides directes et des actions collectives. A ce jour, les résultats de l'appel à projet ne sont pas connus.

Aussi, compte tenu de la dynamique économique, le Pays souhaite continuer à insuffler des actions collectives. Les actions suivantes doivent d'être continuées :

- Fédérer les unions commerciales et les associations d'entreprises du territoire dans le cadre d'actions collectives et innovantes : conciergerie, livraisons, site marchand mutualisé, ...,
- Favoriser le développement durable auprès des artisans et commerçants : isolation, cabas réutilisables (action financé par le programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte), éclairages économes, produits locaux,... Sur ce point, le Pays en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, lance en 2016, une 1<sup>ère</sup> édition « éco-défi des artisans et commerçants ». Suite à une prospection terrain réalisé par le Pays et la CMA, plus d'une trentaine d'entreprises se sont engagés pour l'édition 2016-2017.
- Développer des boutiques éphémères ou le système de « Ma boutique à l'essai » dans les locaux vacants,
- Améliorer l'accueil clientèle dans une perspective touristique notamment,
- Améliorer la signalétique commerciale des centre-bourgs et depuis la Loire à Vélo,
- Développer une offre commerciale par des épiceries solidaires, des tournées ou cafés de Pays (en Beauce notamment).

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ De nombreuses initiatives communales pour revitaliser les centres-bourgs et les commerces de proximité</li> <li>○ Un territoire attractif à proximité de l'agglomération orléanaise attirant des jeunes ménages</li> <li>○ Le Val de Loire inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO</li> <li>○ Des tournées alimentaires sur 23 communes venant compenser une offre commerciale et alimentaire limitée sur certaines parties du territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ 27 communes de moins de 1 000 habitants avec de multiples hameaux</li> <li>○ Des logements anciens et énergivores</li> <li>○ Un commerce sur deux non accessible aux personnes à mobilité réduite</li> <li>○ Des difficultés pour maintenir le commerce de proximité, au profit du développement des grandes enseignes de distribution, et une partie du Pays qui ne bénéficie pas d'une desserte alimentaire de base suffisante</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le financement de la Région à travers sa politique « espaces publics – cœur de village »</li> <li>○ La mise en place d'une Opération Collective de Modernisation du Commerce, de l'Artisanat et des Services (OCMACS)</li> <li>○ L'animation économique portée par le Pays en faveur des unions commerciales, des artisans et des commerçants</li> <li>○ L'élaboration du SCoT et de PLU intercommunaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ L'augmentation de grandes surfaces commerciales en périphérie d'Orléans</li> <li>○ Une consommation du foncier agricole à destination de l'habitat et de l'activité économique</li> <li>○ Des commerces vacants en centre-bourgs (une vingtaine de bâtiments à Beaugency, une quinzaine à Meung sur Loire ...), et des friches en périphérie (notamment TRÉCA à Beaugency, CHANTOPAC à Pa-tay...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇨ Maintenir les polarités de commerces et de services</li> <li>⇨ Identifier et valoriser les espaces où sont concentrés les services de proximité</li> <li>⇨ Rénover les logements vacants et densifier les centres-bourgs</li> <li>⇨ Rendre attractif les centres-bourgs en améliorant les espaces publics</li> <li>⇨ Poursuivre la démarche InterSCoT à l'échelle de l'aire urbaine d'Orléans</li> <li>⇨ Continuer l'action économique du Pays et des Communes pour valoriser les commerces et permettre l'innovation</li> </ul>

### VOLET 3 - L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE (DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DONT AGRICULTURE, OFFRE DE FORMATION, NUMERIQUE, TOURISME, PATRIMOINE NATUREL, ETC...)

Concernant le **développement économique**, dès 2014, le Pays Loire Beauce a souhaité, en étroite collaboration avec ses communautés de communes membres, élaborer une stratégie économique. Cette étude, réalisée courant 2014, a permis d'avoir une vision stratégique, spatialisée et planifiée à l'échelle du territoire.

Bien que le territoire dépende de la dynamique orléanaise en termes d'emplois (58 % des actifs quittent le Pays pour travailler), le diagnostic met en avant l'existence d'un véritable bassin économique intermédiaire (43 % des actifs vivent et travaillent sur le territoire). Toutefois, ce développement se révèle hétérogène avec 2 axes dynamiques : le long du Val de Loire avec Meung sur Loire et Beaugency et sur un axe nord-sud le long de la RD2020 avec Bricy –Gidy-Artenay, et un secteur plus artisanal en Beauce.

L'autre spécificité du territoire concerne la présence importante de très petites entreprises (TPE) (93 % des établissements ont moins de 10 salariés) et la concentration des emplois dans les grandes structures (49 % des salariés travaillent dans des établissements de plus de 50 salariés). Les collectivités doivent donc répondre aux demandes des TPE ainsi qu'être réactives face aux groupes nationaux voire internationaux.

Toutefois, l'enjeu, dans un contexte de concurrence territoriale accrue, appelle à rechercher une solidarité et une cohérence en interne et demande une attention particulière pour les entreprises actuelles (foncier, aménagement paysager, signalétique, ...). Aussi, le programme d'actions préconise un positionnement du Pays en tant que coordonnateur du développement économique.

En accord avec les intercommunalités et depuis avril 2015, le Pays a recruté une chargée de mission dont le rôle consiste en l'animation et la coordination de l'action économique en partenariat avec les acteurs économiques que constituent la Région, Loire & Orléans Eco, les Chambres Consulaires mais également et surtout avec les acteurs économiques locaux. Le Pays a souhaité se positionner en échelon de proximité au plus près des chefs d'entreprises.

Depuis avril 2015, le Pays, en relation étroite avec les communautés de communes, a initié et animé plusieurs actions qu'il convient de pérenniser et de renforcer :

- **Améliorer la connaissance du territoire** : mise en place de bases de données économiques et de tableaux de bord, recensement de l'offre économique foncière et immobilière (bourse aux locaux, atlas des zones...), recensement des besoins des entreprises, ...
- **Structurer une démarche interterritoriale économique** : développement d'outils de marketing territorial, élaboration de plan de communication cohérent, être le relais local des partenaires départementaux et régionaux, engagement d'une dynamique territoriale pour améliorer la signalétique des parcs d'activités, ...
- **Informer les entreprises** de l'existence des différents partenaires économiques (Etat, Région, Loire & Orléans Eco, Consulaires, Initiatives Loiret, BPI,



...) ainsi que des dispositifs existants en étant le relais local de ces partenaires,

- **Encourager les réseaux d'entreprises** : aide à la création de 2 associations d'entrepreneurs en Val de Loire (ALBE45) et en Beauce (ABLE), organisation d'évènements d'échanges et participatifs (Speed Business Meeting, Business & Co, ...), soutien à la structuration et à la mutualisation des associations d'entreprises et des unions commerciales, ...

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les intercommunalités voient leur compétence renforcée concernant l'immobilier d'entreprises. A ce titre, un travail doit être engagé sur la requalification des zones existantes, sur les reconversions de friches et le développement d'une offre immobilière et de services pour les entreprises et les salariés.

Enfin, le territoire est également marqué par la présence de friches industrielles (TRECA à Beaugency, CHANTOPAC à Patay) et également par des friches agroalimentaires (silo à Patay...). Elles peuvent se situer en zones d'activités ou en centre-ville, le Schéma de Cohérence Territoriale leur porte une attention particulière et encourage leurs réutilisations.

Concernant **l'agriculture**, elle représente environ 80 % du territoire. Elle est principalement tournée vers la grande culture (céréales, oléagineux et protéagineux), les cultures de plein champ (pommes de terre, betteraves sucrières ...) et des cultures spécialisées (semences...). Plus on se rapproche du Val de Loire, et plus la culture se diversifie avec la présence d'arboriculteurs, de maraichers, d'éleveurs et de viticulteurs.

Le territoire est concerné, comme le territoire national, par une augmentation de la consommation des terres agricoles notamment sur le Val de Loire et à proximité de l'Agglomération Orléanaise. Cet enjeu se situe au cœur du Schéma de Cohérence Territoriale en cours d'élaboration et devra être mise en perspective avec le potentiel agronomique des terres. L'agriculture génère des emplois directs et indirects importants qu'il faut prendre en compte à l'échelle du Pays et du bassin de vie.

Il faut noter également que le Pays Loire Beauce est lauréat de l'appel à projet « Réduction du Gaspillage Alimentaire » 2016 de la DRAAF et de l'ADEME. A ce titre, le Pays travaille avec les établissements scolaires du territoire pour initier une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire ainsi que sur le contenu carbone des assiettes, l'introduction des produits locaux et de saison. Aussi, le Pays a sélectionné 5 sites pilotes et les accompagne dans la mise en œuvre d'actions concrètes : la cuisine centrale de Beaugency, les restaurants scolaires de Saint Ay, du SIRIS Baccon-Coulmiers-Huisseau et de Meung sur Loire, et le service de restauration de l'ESAT du Château d'Auvilliers (Armée du Salut). Ce projet se concentre sur la restauration collective mais s'intéressera également à l'offre de produits agricoles. Sur ce point, une synergie est recherchée entre les restaurateurs du territoire et les agriculteurs mais également pour le développement des produits touristiques (visites de ferme, repas à la ferme, panier beauceron ...).

Concernant le **tourisme**, le Pays Loire Beauce regroupe 8 % des établissements du Loiret ayant une activité touristique. Son chiffre d'affaires touristique est évalué à environ 66,7 millions d'euros, soit 10 % du chiffre d'affaires touristique départemental (source : *Agence de Développement et Réservation Touristiques du Loiret – juillet 2016*).

Le territoire possède des atouts touristiques importants (Loire à Vélo, châteaux, jardins remarquables, GR3, basilique de Cléry, GR du sentier historique de la vallée des rois ...) et se situe entre Orléans et les Châteaux de la Loire. Cependant, les Elus ont conscience que le territoire constitue une zone de passage et que l'enjeu réside dans la constitution d'offres de très court séjour en lien avec Orléans et Chambord.

Depuis quelques années, les offices de tourisme communaux et intercommunaux de Beaugency, Cléry Saint André et Meung sur Loire se réunissent pour construire une offre touristique complémentaire. En effet, l'offre de restauration, d'hébergements individuels ou en groupe et de sites touristiques n'est pas répartie équitablement sur le territoire et nécessite des interactions et des rapprochements. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la nouvelle Communauté de Communes des Terres du Val de Loire prendra la compétence tourisme avec une véritable volonté de proposer une offre professionnelle de court séjour en lien avec l'offre touristique d'Orléans et de Chambord. L'objectif est de proposer une offre pour garder les touristes 1 à 2 journées.

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Une économie diversifiée et un tissu productif puissant (prépondérance des services mais maintien d'activités de production importantes)</li> <li>○ Des entreprises solidement implantées sur le territoire et un tissu important de petites entreprises, facteur de dynamisme et de diversification</li> <li>○ Une activité agricole dynamique (15,72 de la production brute standard du Loiret)</li> <li>○ Une économie résiliente en développement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Une pression urbaine forte dans les espaces périurbains d'Orléans et ses conséquences (étalement urbain, augmentation des prix du foncier, ...).</li> <li>○ Une répartition souvent inégale sur le territoire des zones économiques et des activités commerciales</li> <li>○ Une agriculture de moins en moins productive (l'agriculture représente 3 % des emplois)</li> <li>○ Des espaces laissés en marge des dynamiques de développement et des axes de circulation principaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Un positionnement géographique proche de lieux fortement touristiques (châteaux de la Loire...)</li> <li>○ Un territoire propice à la création d'initiatives en matière de tourisme durable.</li> <li>○ Un dynamisme démographique qui montre une attractivité du territoire, sur lequel s'appuyer</li> <li>○ Un programme LEADER offrant des opportunités de financements pour l'agriculture durable, de circuits courts...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ La proximité immédiate de territoires concurrentiels à forte valeur ajoutée (Agglo, Chambord, Blois...)</li> <li>○ Une vulnérabilité croissante de l'agriculture aux aléas climatiques</li> <li>○ Une mauvaise image de l'agriculture belle et bonne perçue par le grand public comme polluée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Valoriser et maintenir sur le territoire des activités agricoles à forte valeur ajoutée</li> <li>⇒ Pérenniser les activités économiques axées autour de l'agroalimentaire</li> <li>⇒ Changer l'image agro-industrielle du Pays</li> <li>⇒ Développer une agriculture périurbaine</li> <li>⇒ Pérenniser les entreprises et leur offrir des conditions de maintien optimum</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Une richesse touristique : Loire à Vélo, châteaux, jardins, musées, Mauves ...</li> <li>○ La proximité de la ville d'Orléans au dynamisme important notamment pour la formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Certaines zones d'activités peu entretenues et peu attractives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le transfert de la compétence tourisme vers les EPCI et leurs actions en matière de développement économique</li> <li>○ L'élaboration du SCOT qui fixe les grandes priorités d'aménagement pour les années à venir (PADD débattu en mai 2016)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ <b>Maintenir une diversité dans le tissu productif</b></li> <li>⇒ <b>Renforcer l'offre de très haut débit</b></li> <li>⇒ <b>Continuer l'action économique du Pays et des Communautés de Communes pour encourager les réseaux d'entreprises et favoriser l'innovation</b></li> <li>⇒ <b>Faire du Val de Loire une destination touristique</b></li> <li>⇒ <b>Poursuivre la démarche InterSCoT à l'échelle de l'aire urbaine d'Orléans</b></li> </ul>
---	--	---	---

## VOLET 4 - LES MOBILITES LOCALES ET L'ACCESSIBILITE AU TERRITOIRE

Dans le cadre de la démarche InterSCoT entre les 3 Pays et l'Agglo, une étude « mobilités et déplacements » a été lancée à l'échelle du grand territoire. En effet, les 4 territoires interagissent : les habitants effectuent des déplacements quotidiens pour leur travail, leur loisir et pour leur acte de consommation. Cette étude, lancée en septembre 2016, poursuit comme objectifs de mieux connaître l'offre et la demande de déplacement urbain-rural sur les 3 territoires de Pays en lien avec l'Agglo (notamment avec son Plan de Déplacements Urbains). Suite à l'état des lieux, le bureau d'études a pour mission de structurer une stratégie et une programmation à l'échelle du grand territoire (urbain/périurbain/rural) en effectuant des zooms géographiques et thématiques.

Dans le cadre de son Agenda 21 – Plan Climat Energie Territorial, le Pays Loire Beauce souhaite travailler en particulier sur le développement de l'intermodalité et la recherche de solutions innovantes proposant une alternative à l'automobile (autopartage, covoiturage, autostop participatif...). Le Pays souhaite donc poursuivre l'effort concernant le développement de modes doux entre les pôles générateurs de flux (scolaires, emplois, services, commerces ...). Dans le cadre du développement du tourisme et notamment en raison de la Loire à Vélo, le Pays cherchera à faciliter les services liées à l'usage des vélos (consignes, location, bornes de recharges, services de réparation ...).

Concernant la mobilité, le Pays est également impacté par 2 projets importants :

- l'élargissement de l'A10 pour lequel le Pays a sollicité que les ouvrages d'art modifiés intègrent l'implantation de pistes cyclables,
- la réouverture aux voyageurs de la ligne Orléans – Chartres avec d'une part la création de haltes sur Bricy/Boulay et Patay ainsi que les projets de sécurisation des passages à niveaux se traduisant par des fermetures, des créations de nouvelles routes et ouvrages d'art ainsi que des remembrements agricoles.

Bien que ces 2 projets représentent un enjeu important en termes de mobilité et déplacements, les élus du territoire sont vigilants et mobilisés pour que ces créations ne génèrent pas des effets négatifs indirects sur la mobilité des habitants notamment ceux concernant les aménagements des passages à niveaux existants (hameaux coupés des centres, des écoles et collèges, augmentation des trajets quotidiens, ...).

La mobilité du plus grand nombre réside également dans la mise en accessibilité des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite (PMR) ainsi que par l'amélioration de la mobilité des personnes âgées, des personnes handicapées et des jeunes.

Le Pays souhaite soutenir le travail engagé par les collectivités sur l'accessibilité des bâtiments et développer des solutions de mobilités adaptées aux besoins des jeunes et publics en recherche d'emploi et d'insertion et pour les personnes âgées et handicapées.

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Un territoire privilégié avec de nombreux axes : autoroutes, départementales, ferroviaires tournés vers Orléans</li> <li>○ Une offre de transports en commun (bus et TER) importante</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Un taux de motorisation (1,9 par ménage) élevé, frein à un report modal sur les transports en commun</li> <li>○ Un réseau de transports desservant peu ou pas les principaux centres d'emplois (des localisations d'arrêts de bus n'incitant pas les salariés des gros employeurs du territoire à utiliser le réseau)</li> <li>○ Peu de dessertes « transversales » : obligation de passer par le centre d'Orléans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le développement de nouvelles pratiques de mobilité (covoiturage notamment)</li> <li>○ Un projet de réouverture de la ligne ferroviaire Orléans-Chartres (pas d'enquête public, phase de concertation en cours)</li> <li>○ Une étude commune à l'échelle de l'InterSCoT afin de construire une offre de mobilité (plateforme de mobilité, schéma de desserte ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Un risque de pollution et d'engorgement des axes principaux accompagnant l'augmentation des migrations pendulaires</li> <li>○ Des ménages fortement dépendants de leurs véhicules individuels et susceptibles d'être confrontés à des problématiques de précarité énergétique de déplacement voire d'isolement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Diffuser l'information sur les dispositifs existants en matière de transports en Commun afin d'en accroître l'usage voire les faire évoluer</li> <li>⇒ Améliorer la desserte en Transport en Commun notamment en identifiant les pôles générateurs de flux</li> <li>⇒ Rationaliser l'usage de la voiture particulière</li> <li>⇒ Développer les modes actifs de déplacements en complémentarité de la politique vélo « tourisme »</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Des initiatives communales voire intercommunales pour favoriser le développement de liaisons douces avec la création de 2 nouveaux collèges sur le territoire</li> <li>○ Des dispositifs en place dans le cadre du transport touristique offrant une base de réflexion pour une potentielle généralisation</li> <li>○ L'évolution des compétences entre le Département et la Région</li> </ul>		<p>⇒ Favoriser l'intermodalité</p> <p>⇒ Poursuivre la démarche InterSCoT à l'échelle de l'aire urbaine d'Orléans</p>
--	--	---	--	--

## VOLET 5 - LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE (DEMARCHES TEPCV ET ECO QUARTIER NOTAMMENT)

Concernant la **biodiversité**, le Pays dispose de milieux naturels riches et variés : ZNIEFF, Natura 2000. La biodiversité se révèle ordinaire en Beauce mais utile dans la gestion agronomique des sols et remarquable en Val de Loire et dans le Bassin des Mauves.

Le Pays Loire Beauce a réalisé sa trame verte et bleue (TVB) en 2014 avec les Pays Sologne Val Sud et Forêt d'Orléans – Val de Loire. En plus de la cartographie des sous-trames, un programme d'actions a été élaboré. Il convient de le mettre en œuvre auprès des collectivités, des agriculteurs ... En effet, la biodiversité du territoire est fragilisée par l'artificialisation des terres, l'urbanisation extensive, la fragmentation des milieux ...

Dans le cadre de l'Agenda 21 – Plan Climat Energie Territorial, les actions en faveur de la biodiversité ont été élargies aux habitants, entrepreneurs... et pourraient faire l'objet d'initiatives privées. Des crédits européens Leader sont également réservés pour le développement de projets innovants et fédérateurs pour la prise en compte de la biodiversité.

Concernant le **volet énergétique**, le Pays Loire Beauce a souhaité élaborer un Plan Climat Energie Territorial afin de structurer son projet de territoire. Aussi en 2012, le Pays a candidaté à l'appel à projet PCET en Région Centre et a bénéficié d'un soutien méthodologique, technique et financier. Le Pays a également souhaité élaborer son Agenda 21 et son Plan Climat Energie Territorial dans une même démarche et un même document.

Le Pays a donc adopté son Agenda 21 – Plan Climat Energie Territorial en décembre 2015 suite à une forte concertation des partenaires et des collectivités mais également des habitants et citoyens.

Le programme d'actions réunit 40 fiches actions répondant aux axes et orientations suivants :

Axes stratégiques	Orientations	N°	Actions	
Axe 1 : Un Pays coordinateur et animateur du territoire	Porter, faire porter et accompagner les projets de développement durable à l'échelle du Pays	1	Intégrer la stratégie de l'A21- PCET dans l'ensemble des politiques, actions et outils de financement du Pays Loire Beauce	
		2	Assurer le suivi et l'animation de l'A21-PCET	
		3	Encourager la mise en œuvre d'un Conseil en Energie Partagé, afin de développer le conseil et l'accompagnement des collectivités pour la maîtrise de l'énergie	
	1.2	Communiquer, sensibiliser, et concerter	4	Mettre en œuvre une animation territoriale visant à sensibiliser différents publics aux enjeux de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables dans les bâtiments
			5	Développer les actions de développement durable portées par les Chambres Consulaires, dans le commerce, l'industrie et l'artisanat portées



			6	Créer un panel citoyen afin de pérenniser la mobilisation autour des projets de développement durable
	1.3	Accompagner la montée en compétence des acteurs du territoire vers des pratiques durables	7	Accompagner quelques écoles du territoire dans la mise en place dans une démarche pilote de développement durable
			8	Développer des programmes d'éclairage public responsables
			9	Instaurer une bonification des aides pour l'organisation d'évènements éco-responsables
			10	Accompagner les associations dans une démarche de communication mutualisée
Axe 2 : Un territoire attractif, qui valorise durablement ses ressources	2.1	Adapter les outils de production agricoles et agro-alimentaires du territoire aux enjeux du développement durable	11	Promouvoir et diffuser les pratiques agricoles innovantes et vertueuses en matière de réduction des impacts environnementaux, dans les grandes cultures
			12	Valoriser la production agricole locale, en soutenant les actions de communication des acteurs des filières agricoles et agro-alimentaires engagés en faveur du développement durable
	2.2	S'appuyer sur les opportunités du territoire pour en renforcer l'attractivité, et faire de la sphère économique un acteur majeur du développement durable	13	Promouvoir le recours aux énergies renouvelables et structurer leur développement, grâce à un schéma des EnR
			14	Organiser une formation à destination des services des collectivités du Pays pour l'introduction de clauses de développement durable dans les marchés
			15	Concierter et soutenir les deux syndicats de déchets pour la mise en place d'actions pilotes et/ou innovantes
			16	Construire une offre de restauration collective durable
	2.3	Renforcer et préserver les espaces à enjeux, et se prémunir contre les vulnérabilités	17	Développer l'agro-tourisme en Beauce, en lien avec la Route du Blé en Beauce et les circuits touristiques existants
			18	Structurer le tourisme local autour d'une identité « Destination Vélo »
			19	Accompagner les acteurs du territoire, publics comme privés, pour une gestion raisonnée des espaces verts
			20	Mieux connaître et préserver la biodiversité locale, par des démarches d'inventaires et des aménagements adaptés
			21	Réduire la vulnérabilité du territoire aux risques naturels exacerbés par les changements climatiques, en priorité sur l'aléa de retrait-gonflement des argiles
			22	Accompagner l'agriculture dans une démarche d'adaptation au changement climatique, par la formation et la mise en réseau des acteurs
	2.4	Bâtir, planifier et aménager durablement notre territoire en s'appuyant sur	23	Appuyer les communes pour une meilleure prise en compte des enjeux de développement durable dans leurs documents d'urbanisme et politiques d'aménagement
			24	Inciter et valoriser les démarches d'urbanisme et d'aménagement exemplaires et pilotes

			2	Sensibiliser et former les acteurs locaux à l'utilisation des éco-matériaux et matériaux bio-sourcés	
			5		
		l'innovation et l'expérimentation	2	Expérimenter la mise en place d'une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat	
			6		
			2	Soutenir les chantiers de rénovation énergétique exemplaires des bâtiments publics	
			7		
Axe 3 : Le Pays-PETR, un territoire pour mieux vivre au quotidien	3, 1	Développer le territoire autour de pôles de vie et protéger le niveau de service des habitants du Pays-PETR	2	Elaborer un Contrat Local de Santé permettant de structurer la réponse aux problématiques de santé sur le territoire	
			8		
			2	Expérimenter la création de lieux de rencontres et de convivialité, type « Café de Pays », dans un ou deux villages beaucerons du territoire	
			9		
				3	Accompagner les communes dans la mise en place d'actions collectives de redynamisation des commerces de centre bourg
				0	
				3	Proposer une offre culturelle « hors des murs », basée à la fois sur la proximité géographique avec le public, et sur les liens à renforcer à l'échelle du territoire
				1	
	3, 2	Lutter contre l'isolement et maintenir le lien social	3	Développer le soutien aux aidants familiaux, par la diffusion d'une « boîte à outils » de l'aidant et par le développement d'un Café des Aidants à l'échelle de l'ensemble du territoire	
			2		
			3	Mettre en œuvre une démarche « Loisirs et culture accessibles », pour l'accès aux loisirs et à la culture pour les personnes handicapées	
			3		
				3	Créer des services multi-publics ambulants
				4	
				3	Identifier et accompagner les personnes en situation de précarité énergétique
			5		
3, 3	Optimiser la qualité du logement sur le Pays-PETR	3	Engager une OPAH à l'échelle du Pays		
		6			
			3	Sensibiliser aux économies d'énergie les utilisateurs finaux des bâtiments rénovés et/ou performants	
			7		
3, 4	Faire progresser les mobilités douces et alternatives	3	Réaliser et mettre en œuvre un schéma de mobilité		
		8			
		3	Promouvoir le covoiturage et étudier la mise en place d'un système d'autostop participatif		
			9		
			4	Encourager le développement de plans de déplacements (entreprises, administrations et écoles)	
			0		

Cette stratégie a permis également au Pays d'être lauréat du programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte et de bénéficier d'une enveloppe de 2 Millions d'Euros du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer. Le Pays a fléchi ces crédits prioritairement vers l'isolation des bâtiments publics en complément de la politique régionale et vers la rationalisation de l'éclairage public.

Concernant l'isolation, le Pays complète les bonifications de la Région et propose donc un accompagnement de 80 % aux collectivités choisissant un des 3 scénarii bonifiés par la Région (Classe A, EnR ou MBS). Cela a suscité un fort intérêt des collectivités qui se sont engagés dans la réalisation d'études énergétiques de leurs bâtiments.

Concernant l'éclairage public, le Pays a porté en 2016, un diagnostic mutualisé pour 23 collectivités membres représentant 90 % des points lumineux du territoire. Ce diagnostic a audité les installations des collectivités et propose des schémas directeurs d'amélioration et de rénovation de l'éclairage public. La mission d'expertise doit aussi accompagner le Pays dans une politique plus globale de rénovation de l'éclairage, afin d'envisager des économies d'échelle et les actions mutualisées pour la réalisation des travaux et pour la maintenance.

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ La présence sur le territoire de vastes espaces ouverts, agricoles (Beauce), et de paysages à la valeur reconnue (Val de Loire)</li> <li>○ Des écosystèmes remarquables protégés par un certain nombre de « classements » : ZNIEFF, Biotope, Natura 2000, réserve naturelle...</li> <li>○ Un Pays actif et faisant de la transition énergétique et écologique une de ses priorités (Agenda 21, Plan Climat Energie Territorial)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Une consommation énergétique importante due à un parc de logement individuel, ancien et énergivore</li> <li>○ Une forte dépendance aux énergies fossiles</li> <li>○ Une qualité de l'air qui se dégrade</li> <li>○ Une augmentation de la pression foncière sur certains espaces</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Une trame verte et bleue sur laquelle s'appuyer et prise en compte dans l'élaboration du SCoT</li> <li>○ Des financements mobilisables avec le programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, la Région et le programme Leader</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ La vulnérabilité du territoire aux aléas climatiques (inondations de juin 2016, retrait gonflement des argiles, ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Trouver un juste équilibre entre la préservation des paysages et la dynamique de développement du territoire en s'appuyant sur le SCoT et la Trame Verte et Bleue</li> <li>⇒ Réduire les impacts de l'activité humaine</li> <li>⇒ Poursuivre la dynamique enclenchée avec TEPCV pour réduire les consommations énergétiques du territoire</li> <li>⇒ Réduire la vulnérabilité du territoire au changement climatique.</li> <li>⇒ Favoriser le développement des énergies renouvelables</li> <li>⇒ Encourager l'économie circulaire</li> </ul>

## VOLET 6 - LA COHESION SOCIALE

Concernant **l'enfance et la jeunesse**, le Pays Loire Beauce a effectué en 2006 une étude sur les services à la population. Depuis, les différents programmes du Pays ont financé un nombre important de structures d'accueil pour la petite enfance (crèches à Beaugency, Meung sur Loire, multi accueils à Baule et à Saint Ay, création de relais d'assistantes maternelles mutualisés sur une vingtaine de communes), l'enfance (accueil périscolaire, garderie sur une vingtaine de communes ...) et la jeunesse (local jeun à Meung sur Loire, Chevilly, Artenay, Beaugency et Saint Ay). En parallèle, le territoire accueille de nouveaux habitants et en particulier des couples avec de jeunes enfants. Lors du débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCoT en mai 2016, les élus du Pays ont choisi un scénario d'accueil de population ambitieux laissant présager une augmentation des besoins pour les services à la population. A ce titre, plusieurs projets se développent sur le territoire pour augmenter les capacités d'accueil pour la petite enfance (extension du multi-accueil à Saint Ay), Certaines collectivités doivent également anticiper des ouvertures de classes (Sougy, Gidy, Le Bardon, Lailly en Val...) et envisagent notamment une réorganisation des bâtiments des écoles et des accueils périscolaires. La réforme des temps scolaires a également incité certaines communes à créer des espaces distincts de l'école (Coulmiers, Sougy, Saint Ay, ...).

Concernant les **équipements culturels**, le territoire Loire Beauce se révèle assez bien doté en équipements culturels et bénéficie de la présence d'équipements importants sur l'Agglomération. Cependant, les équipements culturels sont relativement concentrés sur le Val de Loire avec un déficit en Beauce.

Une des actions de l'Agenda 21 – Plan Climat Energie Territorial concerne la création d'une offre culturelle hors les murs.

Concernant les **équipements sportifs**, le territoire Loire Beauce bénéficie d'un taux d'équipements sportifs satisfaisant notamment concernant les boulodromes, les terrains de football et les courts de tennis.

Cependant, certaines pratiques sportives ne sont pas disponibles sur le territoire comme notamment le rugby. Le territoire est également sous doté en piscine : un stade nautique à Beaugency, des piscines découvertes à Artenay et à Meung sur Loire.

A noter également, le niveau de vétusté et d'usure de certains équipements comme les piscines (bassins d'apprentissage fixes et piscines extérieures) et certains gymnases communautaires.

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Une offre de loisirs diversifiée dans les domaines de la culture (plus de 150 équipements répertoriés) et du sport (plus de 300 équipements recensés)</li> <li>○ Des associations et des acteurs locaux actifs (plus de 300 associations recensées)</li> <li>○ Un développement continue des offres en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Un déséquilibre de l'offre de services, de loisirs et de culture entre la Beauce et le Val de Loire</li> <li>○ Le vieillissement de la population</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le volontarisme des collectivités pour le développement d'une offre de loisirs pour tous (ciné mobile, pass culturel, ...)</li> <li>○ La proximité de l'agglomération orléanaise avec le développement de partenariats</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les évolutions sociétales (dessalement des ménages, éloignement des actifs du lieu de travail, ...) qui demandent une adaptation des offres de services dédiés à la petite enfance aux nouveaux besoins (temps de garde plus longs, plus modulables, ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ <b>Maintenir et développer une offre de services et de loisirs sur le territoire pour renforcer son attractivité et maintenir la qualité de son cadre de vie</b></li> <li>⇒ <b>Adapter l'offre de services à l'évolution des pratiques et aux changements sociétaux</b></li> <li>⇒ <b>Poursuivre la démarche InterSCoT à l'échelle de l'aire urbaine d'Orléans</b></li> </ul>

**X) Etat des lieux des démarches en cours en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité**

- Bilan des principales mesures des comités interministériels aux ruralités (*déclinaison locale du tableau de bord de suivi départemental*) ;

Suivi des mesures des comités interministériels aux ruralités (CIR)				
Syndicat de pays Loire Beauce				
Priorité	Thématique	Mesure des CIR	Objectifs nationaux à atteindre	Etat d'avancement dans le territoire
<b>GARANTIR A TOUS L'ACCES AUX SERVICES</b>	UN ACCES AUX SERVICES DE SANTE PARTOUT EN FRANCE	Mesure 1- 1000 maisons ou pôles de santé d'ici à 2017	1000 maisons ou pôles de santé d'ici à 2017	2 MSP : Tavers et Meung sur Loire 3 en projet : Artenay, Chevilly, Saint Ay
	1000 MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC POUR MIEUX RENDRE SERVICE	Mesures 6 – Ouvrir 1000 maisons de services au public dès la fin 2016	1000 MSAP ouvertes dès fin 2016	1 MSAP ouverte (Artenay) 1 MSAP en projet (Beaugency) 1 ESP ouvert (Patay) 1 ESP en Projet (Meung-sur-Loire)
	L'ECOLE EN MILIEU RURAL, UN LIEU DE REUSSITE EDUCATIVE ET CITOYENNE	Mesure 9 – Soutenir le raccordement à l'internet des écoles les plus isolées	Connexion en haut débit des écoles	Déploiement du THD via une convention de financement entre le Conseil départemental du Loiret et le Conseil régional du Centre-Val de Loire

		Mesure 11 – Accompagner en priorité les élus des communes rurales dans leurs projets éducatifs territoriaux	Etablir des projets éducatifs territoriaux (PEDT) dans toutes les communes disposant d'un équipement scolaire	22 communes concernées par un PEDT
	DES PRATIQUES CULTURELLES DIVERSIFIÉES AU COEUR DES RURALITES	Mesure 12 – Promouvoir un aménagement culturel équilibré du territoire	Doubler les conventions de développement culturel	3 PACT et plusieurs saisons culturelles
		Créer 100 plateformes de mobilité dans les bourgs centres	Créer 100 plateformes de mobilité	En réflexion dans le cadre de l'étude Mobilité et Déplacement à l'échelle du grand territoire orléanais
		Installer une borne de recharge électrique tous les 50 km	Une borne de recharge tous les 50 km	En réflexion dans le cadre de du programme TEPCV
<b>AMPLIFIER LES CAPACITES DE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX</b>	ACCES AU NUMERIQUE ET CONNEXION AU TELEPHONE MOBILE, DES IMPERATIFS POUR L'ATTRACTIVITE	Mesure 20 – Accélérer le raccordement au très haut débit des services publics et des entreprises identifiés comme prioritaires par les collectivités	Tous les départements engagés dans le plan France Très Haut Débit	Déploiement du THD via une convention de financement entre le Conseil départemental du Loiret et le Conseil régional du Centre-Val de Loire
		Mesure 21 - Résorber les zones blanches (2G et 3G)	Couverture de toutes les communes françaises	Aucune commune concernée
	LE LOGEMENT, DE ENJEUX SPECIFIQUES DANS LES TERRITOIRES RURAUX	Mesure 32 – Traiter plus de 45000 logements via le programme « habiter mieux » de l'agence nationale de l'amélioration de l'habitat	Traiter plus de 45000 logements	35 logements traités depuis 2013



	LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES TERRITOIRES RURAUX, VERS LA CROISSANCE VERTE	Mesure 34 – Soutenir les territoires à énergie positive	Suivi et évaluation de l'AAP	Pays lauréat du programme TEPCV pour une enveloppe de 2M€  Commune de Beaugency lauréate du programme TEPCV pour une enveloppe de 500 000 €
		Mesure 35 – Développer la méthanisation	Installer 1500 méthaniseurs en 3 ans	Pas de données connues

- Présentation de la stratégie de l'Etat sur le territoire

#### • Stratégie de l'État sur le territoire

Mesurant pleinement les enjeux du territoire, l'Etat cherche à y adapter son action afin, tout en jouant son rôle spécifique d'aménagement du territoire, d'accompagner les projets de développement des élus et répondre aux besoins spécifiques de la population du territoire Loire Beauce.

C'est ainsi que, conformément à la Directive nationale d'orientation sur l'administration territoriale (2016-2018), une nouvelle organisation de la préfecture et des sous-préfectures a été décidée en décembre 2016 pour une mise en œuvre en 2017. L'objectif est de mieux accompagner les territoires dans leurs projets.

Dans le Loiret, l'État s'attache à mobiliser l'ensemble des leviers des politiques publiques mises en œuvre par ses services déconcentrés, articulés avec les axes de développement nationaux, régionaux et territoriaux.

En matière économique, l'action de l'Etat se traduit par :

- un accompagnement les territoires et les acteurs économiques en mutation ou en développement
- la mise en œuvre une stratégie de développement économique durable
- le renforcement de l'accompagnement des demandeurs d'emplois les plus éloignés du marché du travail
- le soutien l'insertion professionnelle des jeunes

- l'application au niveau départemental, des mesures de la politique nationale de l'emploi en faveur de la reprise d'une activité salariée pour les personnes qui en sont le plus éloignées (à travers les contrats aidés et le soutien à l'insertion par l'activité économique).

En matière de cohésion sociale et de cohérence territoriale :

Le département du Loiret présentant des disparités, du point de vue démographique et social, il convient de renforcer le maillage territorial afin de lutter contre les inégalités et d'éviter l'exclusion de certains territoires et populations. Il s'agit de valoriser les atouts des espaces ruraux, tout en soutenant les logiques de coopérations avec les territoires urbains.

Les enjeux prioritaires relèvent de l'amélioration de l'accessibilité des services au public, la résorption des inégalités et le développement de l'attractivité des territoires.

Pour répondre à ces enjeux, sont privilégiés :

- l'élaboration du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, conjointement avec le conseil départemental
- la mise en place de contrats de ruralité, permettant de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux autour d'un projet de territoire
- la structuration du réseau des MSAP
- l'accès aux nouvelles technologies (haut-débit, wi-fi, 3G et 4G notamment) sur tout le territoire – particulièrement dans les zones rurales, le développement et l'accompagnement de l'usage du numérique.

*Il est à noter enfin que le présent contrat à vocation à s'articuler avec le volet territorial du Contrat de plan État Région 2015-2020 et le futur schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.*

- Contrats, plans d'action, conventions ainsi que les schémas concernant le territoire :

Le Pays élabore des documents stratégiques que sont :

- la Charte de développement actualisée en 2010,
- l'Agenda 21 et le Plan Climat Energie Territorial adopté en 2015 : avec 3 axes stratégiques (axe 1 : le Pays coordinateur et animateur du territoire, axe 2 : un territoire attractif qui valorise durablement ses ressources, axe 3 : le Pays un territoire pour mieux vivre au quotidien) et 40 actions,
- le Schéma de Cohérence Territoriale en cours d'élaboration : Projet d'Aménagement et de Développement Durable débattu en mai 2016.

Le Pays contractualise avec différents partenaires :

- l'Europe : 1<sup>er</sup> programme Leader 2009-2015 (1,5 M€) et 2<sup>nd</sup> programme Leader 2016-2020 (1M€)
- l'Etat : Territoire à Energie pour la Croissance Verte (2M€), Opération de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services 2015-2016 (115 000 €), la lutte contre le Gaspillage Alimentaire (cofinancement DRAAF-

ADEME 20 000 € en complément de TEPCV et du programme Leader à hauteur de 90 000 €),

- l'ADEME : convention d'objectifs territoriale 2013-2015 et pour la période 2017-2020 une convention d'objectifs territoriale énergie climat est en cours de préparation,
- La Région : avec la 4<sup>ème</sup> contractualisation prévue en 2017-2022 (Contrat Régional de Solidarité Territoriale).

## **II) Objectifs et plan d'actions opérationnel**

Dans une logique de projet de territoire, le contrat de ruralité définira **des objectifs** pour les 6 thématiques prioritaires ainsi que celles qui auront été retenues supra au titre des enjeux locaux.

Afin d'atteindre ces objectifs, des **actions concrètes et opérationnelles** seront proposées.

Par la présente convention, les signataires s'engagent à porter des actions dans les domaines suivants :

## THEMATIQUE 1 : ACCES AUX SERVICES ET AUX SOINS

### ACTION : AMELIORER L'OFFRE DE SOINS SUR LE TERRITOIRE

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire la fracture médicale</li> <li>- Offrir des services de santé répondant aux besoins du territoire, pour la population et pour les professionnels de la santé</li> <li>- Mettre en place une offre optimisée des services de santé par un accès plus large et rapide aux soins</li> <li>- Améliorer les conditions d'exercice des professionnels de santé et faciliter l'installation de jeunes professionnels</li> <li>- Favoriser les actions de promotion, de prévention et d'éducation thérapeutique coordonnées</li> <li>- Accompagner les mutations en matière de pratique médicale</li> </ul>
<b>Type de projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création et extension de Maisons de Santé Pluridisciplinaires et structures d'exercices regroupés</li> <li>- Actions issues du Contrat Local de Santé en cours d'élaboration : les maîtres d'ouvrage et les types de projets seront définies après la signature du CLS</li> </ul>
<b>Pilote(s) et partenaires</b>	<p>Maîtres d'ouvrage : Collectivités et leurs groupements</p> <p>Partenaires : Agence Régionale de Santé, Région, Département, organismes sociaux-médicaux, professions médicales et paramédicales</p> <p>...</p>
<b>Contrats, Conventions, Accords mobilisables</b>	<p>Etat</p> <p>Région/Contrat de Plan Etat Région</p> <p>Région et Contrat Régional de Solidarité Territoriale</p> <p>Union Européenne (FEADER)</p> <p>Département</p> <p>Agence Régionale de Santé</p>

### ACTION : METTRE EN ACCESSIBILITE LES BATIMENTS PUBLICS

<b>Objectifs</b>	- Favoriser la mise en accessibilité des bâtiments publics (bibliothèques, équipements sportifs, bâtiments administratifs, mairie, école, restaurant scolaire...) aux PMR.
<b>Type de projets</b>	Etudes (PAVE, ADAP et audit d'accessibilité), aménagements du bâtiment préconisés dans l'audit d'accessibilité (rampe d'accès, revêtement, matériel spécifiques, abords des bâtiments, ascenseurs).
<b>Pilote(s) et partenaires</b>	<p>Maîtres d'ouvrage : Collectivités et leurs groupements</p> <p>Partenaires : Etat</p>
<b>Contrats, Conventions, Accords mobilisables</b>	<p>Etat</p> <p>Région/Contrat Régional de Solidarité Territoriale</p> <p>Département</p>

**ACTION : FAVORISER LA CREATION DE MAISON DE SERVICES**

<b>Objectifs</b>	- Favoriser l'accès aux services en milieu rural
<b>Type de projets</b>	Création de Maison de Services
<b>Pilote(s) et partenaires</b>	Maîtres d'ouvrage : Collectivités et leurs groupements Partenaires : La Poste, ...
<b>Contrats, Conventions, Accords mobilisables</b>	Etat Département

## THEMATIQUE 2 : REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS

### ACTION : RENDRE ATTRACTIF LES CENTRES-BOURGS PAR DES AMENAGEMENTS QUALITATIFS

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer au renforcement du « vivre ensemble »</li> <li>- Renforcer l'attractivité des centres-bourgs et du commerce de proximité</li> <li>- Valoriser les espaces patrimoniaux</li> </ul>
<b>Type de projets</b>	Aménagement d'espaces publics : acquisition, démolition, études, aménagements, travaux, enfouissement de réseaux, réseaux, mobiliers...
<b>Pilote(s) et partenaires</b>	<p>Maîtres d'ouvrage : Collectivités et leurs groupements</p> <p>Partenaires : CAUE, architecte-paysagiste, ...</p>
<b>Contrats, Conventions, Accords mobilisables</b>	<p>Etat</p> <p>Région(Contrat Régional de Solidarité Territoriale/Espaces publics – Cœur de village / pôle de centralité de Beaugency)</p> <p>Département</p>

### ACTION : SOUTENIR LES COMMERCES DE PROXIMITE DANS LES CENTRES-BOURGS

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre aux habitants de disposer des services de base</li> <li>- Maintenir des emplois non délocalisables</li> <li>- Contribuer au lien social</li> </ul>
<b>Type de projets</b>	Acquisition, études, réhabilitation et mise aux normes des commerces, devantures extérieures
<b>Pilote(s) et partenaires</b>	<p>Maîtres d'ouvrage : Collectivités et leurs groupements</p> <p>Partenaires : CCI, CMA, DIRRECTE ...</p>
<b>Contrats, Conventions, Accords mobilisables</b>	<p>Etat</p> <p>Région (Contrat Régional de Solidarité Territoriale)</p> <p>Département</p>

**ACTION : RENOVER LES QUARTIERS ET RENOVER/CREER DES LOGEMENTS EN CENTRES-BOURGS**

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Remobiliser des logements vacants en centres-bourgs</li><li>- Répondre aux besoins des habitants des quartiers</li><li>- Favoriser la rénovation urbaine</li></ul>
<b>Type de projets</b>	Acquisition, études, réhabilitation, travaux, aménagement, mobilier
<b>Pilote(s) et partenaires</b>	Maîtres d'ouvrage : Collectivités et leurs groupements Partenaires : Bailleurs sociaux, CAUE, ANAH ...
<b>Contrats, Conventions, Accords mobilisables</b>	Etat Région/Contrat Régional de Solidarité Territoriale Département

### THEMATIQUE 3 : DEVELOPPEMENT DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

#### ACTION : FACILITER LE DEPLOIEMENT DES POINTS D'ACCES AU WIFI DANS CHAQUE CENTRE-BOURG

<b>Objectifs</b>	- Développer l'accès internet - Permettre l'accès à des services dématérialisés
<b>Type de projets</b>	Acquisition, études, réhabilitation, travaux, aménagement
<b>Pilote(s) et partenaires</b>	Maîtres d'ouvrage : Collectivités et leurs groupements  Partenaires :
<b>Contrats, Conventions, Accords mobilisables</b>	Etat Région Département

#### ACTION : AMELIORER ET DEVELOPPER L'ACCUEIL TOURISTIQUE

<b>Objectifs</b>	- Développer et compléter l'offre touristique - Définir et mettre en œuvre une destination touristique
<b>Type de projets</b>	Etudes stratégiques et communication Acquisition, création et réhabilitation de sites, aménagement, équipement
<b>Pilote(s) et partenaires</b>	Maîtres d'ouvrage : Collectivités et leurs groupements  Partenaires : Offices de tourisme, ADRTL, CRT ...
<b>Contrats, Conventions, Accords mobilisables</b>	Etat Région/Contrat Régional de Solidarité Territoriale Département

#### ACTION : RENDRE LE TERRITOIRE ECONOMIQUEMENT ATTRACTIF

<b>Objectifs</b>	- Réhabiliter les zones d'activités existantes - Réutiliser les friches - Développer une dynamique économique collective en créant des événements, des forums et des rencontres
<b>Type de projets</b>	- Etudes stratégiques, intervenants extérieurs et communication - Acquisition, travaux, aménagement, équipement
<b>Pilote(s) et partenaires</b>	Maîtres d'ouvrage : Collectivités et leurs groupements  Partenaires : Région, Agence Régionale DEV'UP, GIP Loire & Orléans Eco, Consulaires, associations d'entreprises, unions commerciales ...
<b>Contrats, Conventions, Accords mobilisables</b>	Etat Région/Contrat de Plan Etat Région / Contrat Régional de Solidarité Territoriale Département



## THEMATIQUE 4 : MOBILITES ET ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE

### ACTION : DEVELOPPER L'OFFRE DE MOBILITE DOUCE

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Structurer une offre de réseaux de déplacement de proximité à vélo pour constituer une alternative à l'utilisation de la voiture</li> <li>- Favoriser le développement d'un usage régulier du vélo dans les déplacements quotidiens en accompagnant l'offre de services</li> <li>- Réduire l'utilisation de la voiture pour les déplacements utilitaires et augmenter la part modale du vélo parmi les différents modes de déplacements</li> </ul>
<b>Type de projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquisitions foncières, étude de maîtrise d'œuvre et aménagements cyclables en site propre et en site partagé sur voirie</li> <li>- Mobilier, signalétique spécifique, aménagement et équipements pour stationnement sécurisé,</li> <li>- Acquisition de vélos,</li> <li>- Développement de services (vélo stations, maison du vélo, etc.)</li> <li>- Supports de communication et de promotion</li> </ul>
<b>Pilote(s) et partenaires</b>	<p>Maîtres d'ouvrage : Collectivités et leurs groupements</p> <p>Partenaires :</p>
<b>Contrats, Conventions, Accords mobilisables</b>	<p>Etat</p> <p>Région/Contrat Régional de Solidarité Territoriale</p> <p>Département</p>

**ACTION : DEVELOPPER ET AMELIORER L'OFFRE DE TRANSPORTS COLLECTIFS ET L'INTERMODALITE**

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Structurer une offre de réseaux de déplacement de proximité pour constituer une alternative à l'utilisation de la voiture,</li> <li>- Favoriser le développement d'un usage régulier du transport en commun dans les déplacements quotidiens en accompagnant l'offre de services</li> <li>- Réduire l'utilisation de la voiture pour les déplacements utilitaires</li> </ul>
<b>Type de projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'étude mobilité et déplacement en cours d'élaboration avec les SCoT de l'Agglomération Orléanaise, Forêt d'Orléans – Val de Loire, Sologne Val Sud et Loire Beauce définira des pistes d'actions. Les actions éligibles seront définies après la remise de cette étude prévue courant 2017.</li> <li>- La concertation pour les aménagements rendus nécessaires par la réouverture de la ligne ferroviaire Orléans – Chartres est en cours. Les différents aménagements proposés pour les franchissements des passages à niveau, pour les créations de gares pourraient nécessiter des investissements annexes.</li> </ul>
<b>Pilote(s) et partenaires</b>	<p>Maîtres d'ouvrage : Collectivités et leurs groupements</p> <p>Partenaires : Autorités organisatrices de transports, Région, SNCF, Département, Agglomération Orléanaise...</p>
<b>Contrats, Conventions, Accords mobilisables</b>	<p>Etat</p> <p>Région/Contrat de Plan Etat Région/Contrat Régional de Solidarité Territoriale</p> <p>Département</p>

**THEMATIQUE 5 : FAVORISER LA TRANSITION ECOLOGIQUE  
ET ENERGETIQUE DU TERRITOIRE**

**ACTION : REDUIRE LA CONSOMMATION D'ENERGIE DES BATIMENTS PUBLICS ET DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire les consommations énergétiques et les charges de fonctionnement des collectivités</li> <li>- Améliorer la qualité et le confort des bâtiments publics pour l'ensemble des usagers</li> <li>- Développer l'emploi local et la montée en compétences des métiers de l'acte de construire dans le domaine de l'énergie</li> </ul>
<b>Type de projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux d'isolation dans les bâtiments publics</li> <li>- Travaux de rationalisation de l'éclairage public</li> </ul>
<b>Pilote(s) et partenaires</b>	Maîtres d'ouvrage : Collectivités et leurs groupements
<b>Contrats, Conventions, Accords mobilisables</b>	Partenaires : Etat Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte Région/Contrat Régional de Solidarité Territoriale Département

**ACTION : FAVORISER LA BIODIVERSITE**

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la circulation des espèces par la structuration d'un réseau de corridors écologiques sur les territoires en cohérence avec le SRCE et la trame verte et bleue</li> <li>- Maintenir et développer la biodiversité</li> <li>- Favoriser l'appropriation des enjeux de biodiversité</li> </ul>
<b>Type de projets</b>	- Aménagements favorables à la préservation de la biodiversité
<b>Pilote(s) et partenaires</b>	Maîtres d'ouvrage : Collectivités et leurs groupements  Partenaires : Région, EcoPôle, associations naturalistes, ...
<b>Contrats, Conventions, Accords mobilisables</b>	Etat Région/Contrat Régional de Solidarité Territoriale Département

**ACTION : FAVORISER LA MOBILITE ELECTRIQUE**

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Réduite la dépendance aux énergies fossiles</li><li>- Favoriser l'utilisation d'énergies moins carbonées</li></ul>
<b>Type de projets</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Acquisition de véhicules et de vélos électriques</li><li>- Implantation d'un réseau de bornes de recharge pour véhicules et vélos</li></ul>
<b>Pilote(s) et partenaires</b>	Maîtres d'ouvrage : Collectivités et leurs groupements  Partenaires : ADEME, offices de tourisme, associations d'entreprises, unions commerciales
<b>Contrats, Conventions, Accords mobilisables</b>	Etat Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (enveloppe de 10 % réservée) Région (Contrat Régional de Solidarité Territoriale) Département

## THEMATIQUE 6 : RENFORCER LA COHESION SOCIALE DU TERRITOIRE

### ACTION : SOUTENIR LES PROJETS EN FAVEUR DE LA PETITE ENFANCE, L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre aux habitants de disposer des services de base</li> <li>- Faciliter l'égalité d'accès à l'emploi des parents (femme, homme)</li> <li>- Contribuer au lien social</li> <li>- Offrir des activités de loisirs aux jeunes</li> </ul>
<b>Type de projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création, aménagement, extension de structures pour la petite enfance (crèche, halte-garderie, ...), l'enfance (centre de loisirs, accueil périscolaire, ...) et les jeunes (local jeunes...)</li> <li>- Actions de sensibilisation, de prévention ... à destination d'un public jeune</li> </ul>
<b>Pilote(s) et partenaires</b>	<p>Maîtres d'ouvrage : Collectivités et leurs groupements</p> <p>Partenaires : CAF, PMI, CERCIL, CILSPD, Etat, ...</p>
<b>Contrats, Conventions, Accords mobilisables</b>	<p>Etat</p> <p>Région/Contrat Régional de Solidarité Territoriale</p> <p>Département</p> <p>CAF</p>

### ACTION : SOUTENIR LES PRATIQUES SPORTIVES

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter les pratiques sportives et de loisirs pour tous, afin de développer le lien social, contribuer à la prévention santé, participer à l'éducation</li> </ul>
<b>Type de projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création, démolition/reconstruction, réhabilitation d'équipements sportifs</li> <li>- Equipements de loisirs actifs : patinoires, aires de loisirs, city-stad, skate-park, activités de nature...</li> </ul>
<b>Pilote(s) et partenaires</b>	<p>Maîtres d'ouvrage : Collectivités et leurs groupements</p> <p>Partenaires : CROS, DDJS, fédérations sportives, associations sportives</p>
<b>Contrats, Conventions, Accords mobilisables</b>	<p>Etat</p> <p>Région/Contrat Régional de Solidarité Territoriale</p> <p>Département</p>

### **III) Modalités de pilotage et partenaires du contrat**

#### **A) La gouvernance**

Un comité de pilotage (COPIL) du contrat de ruralité Loire-Beauce est institué. Celui-ci a pour rôle d'assurer le suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre du contrat de ruralité, de programmer annuellement les crédits de d'assurer la mise en cohérence des financements et la mutualisation des dispositifs. Il est co-présidé par le président du syndicat de pays Loire-Beauce, le secrétaire général de la préfecture du Loiret, sous-préfet de l'arrondissement d'Orléans et la sous-préfète de Pithiviers, référente ruralités pour le Loiret.

Le comité de pilotage du contrat de ruralité Loire Beauce est composé des structures et organismes suivants :

- préfecture du Loiret, sous-préfecture de Pithiviers et tout autre service de l'État et notamment : l'Agence régionale de santé (ARS) du Centre-Val de Loire, la direction des services départementaux de l'Education nationale, la direction départementale déléguée de la Jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Loiret, la direction départementale des territoires du Loiret ;
- Syndicat de pays Loire-Beauce
- Communautés de communes membres du syndicat de pays Loire-Beauce:  
Communauté de communes des TERRES DU VAL DE LOIRE,  
Communauté de communes de la BEAUCE LOIRETAINE.
- Conseil régional Centre-Val de Loire
- Conseil départemental du Loiret
- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)
- Caisse des dépôts et consignations
- Caisse d'Allocations Familiales du Loiret ;

En fonction des projets, cette liste pourra être complétée.

Le comité de pilotage du contrat de ruralité Loire-Beauce sera réuni *a minima* trimestriellement.

**Un tableau de bord du plan d'actions est élaboré et tenu à jour par les porteurs du contrat**

## **B) Ingénierie et moyens mobilisables par les signataires et les partenaires**

### **Suivi administratif du contrat :**

Le suivi technique et le secrétariat du contrat sera assuré par les agents administratifs du Pôle Territorial avec l'appui technique de la sous-préfecture de Pithiviers.

### **Suivi technique et animation du contrat**

La composition de l'équipe projet intercommunale (composition et rôle) ;

L'agent de développement du futur PETR

Les directeurs généraux des services des EPCI

Les directeurs généraux des services des communes (le cas échéant)

Cette équipe projet rendra compte de son travail au comité technique et de pilotage.

L'animation du contrat de ruralité sera copilotée par le secrétaire général de la préfecture, la sous-préfète de Pithiviers, référente ruralité pour le département du Loiret et l'équipe projet du PETR ainsi que des communautés de communes membres du PETR.

### **Les moyens mis à disposition par l'Etat :**

Les partenaires s'engagent à mettre à disposition des porteurs de projets un ensemble de moyens humains, techniques ou financiers.

L'Etat partage les orientations et les objectifs définis par le présent contrat. Il participera au cofinancement de certaines actions sous forme de subvention, dans le cadre de chaque convention annuelle établie pendant la durée du contrat.

L'Etat interviendra en cohérence avec les interventions des collectivités territoriales et des autres acteurs.

Il mobilisera des dotations et crédits du droit commun et spécifiques, dans le respect des cadres réglementaires les régissant, notamment la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), la dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements (FSIL, enveloppe "contrat de ruralité", et/ou enveloppe « thématique»).

Des opérations relevant du CPER peuvent être intégrées dans le contrat de ruralité sur les différentes lignes budgétaires de l'État.

*Modalités de mise en œuvre de la dotation d'équipement des territoires ruraux*

Créée par la loi de finances initiale pour 2011, la DETR permet d'aider les communes et EPCI situés en milieu rural à financer leurs projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique ou en faveur du maintien des services publics. Le cadre d'intervention précis est fixé annuellement par le préfet après consultation d'une commission d'élus.

Sont éligibles à la DETR :

- les opérations d'investissement ;
- les projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique ;
- les projets visant à favoriser le développement et le maintien des services publics en milieu rural ;

Dans le département du Loiret, la commission des élus réunie le 04 novembre 2016 a dégagé les priorités suivantes :

- **Opérations prioritaires :**
  - Scolaire
  - Patrimoine bâti
  - Cadre de vie et maintien des services publics en milieu rural
  - Eau/assainissement
  - Prévention des risques naturels et de l'incendie
  - Mise aux normes d'accessibilité des établissements communaux et intercommunaux
- **Opérations considérées comme non-prioritaires éligibles à la DETR**
  - Loisirs, sports, culture
  - Autre équipement et autre patrimoine bâti (Structures multi-accueil de la petite enfance (haltes garderies, crèches, relais assistantes maternelles)
  - Secteur économique (création, extension ou aménagement de zones d'activités, création de bâtiments relais, de pépinières d'entreprises, revalorisation de friches industrielles, redynamisation de zones commerciales, autres opérations à finalité commerciale)
  - Secteur social (construction ou rénovation de logements sociaux ou de logements locatifs, actions de solidarité, amélioration des services publics locaux, maisons de santé).



*Modalités de mise en œuvre du fonds de soutien à l'investissement public local de droit commun*

*La loi de finances pour 2017 a créé une dotation de soutien à l'investissement public local pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale.*

L'appui de l'État se traduit notamment par la mobilisation d'une enveloppe dédiée en faveur des projets portés par les communes et leurs groupements, inscrits dans un contrat de ruralité ; la reconduction d'une enveloppe pour subventionner des travaux relevant de grandes thématiques ; et l'augmentation des enveloppes départementales de DETR. Une instruction aux préfets détaille les modalités de la mise en œuvre du FSIL pour l'année 2017.

### **Les moyens mis à disposition par la région Centre-Val de Loire :**

Le Conseil régional constate la convergence de priorités des Contrats de ruralité avec ses priorités d'aménagement du territoire (notamment en matière de développement durable) et s'engage à étudier le financement des opérations, selon ses propres modalités d'intervention, dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité du Pays / PÉTR Loire Beauce, ou le cas échéant de ses politiques sectorielles.

Dans le cadre de la territorialisation du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire, le document Ambitions 2020 définit les enjeux et priorités d'actions sur les Bassins de Vie et sert de fil conducteur à l'action régionale, dans le cadre de ses compétences propres ou de ses interventions en appui des autres collectivités, pour davantage de cohérence et de lisibilité.

Il constitue le socle de la contractualisation qui permet à la Région d'accompagner des initiatives locales dans le cadre de programmes de développement durable, intersectoriels et pluriannuels.

Les actions du Contrat Régional de Solidarité Territoriale répondent aux priorités suivantes :

- thématiques :
  - Développer l'emploi et l'économie
  - Favoriser le mieux-être social
  - Renforcer le maillage urbain et rural
  
- transversales :
  - Mettre en œuvre le Plan Climat Energie Régional
  - Décliner la Stratégie Régionale pour la biodiversité

Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays Loire Beauce, qui sera signé en 2017, contribuera ainsi à la déclinaison opérationnelle de la démarche Ambitions 2020 sur le Bassin de Vie d'Orléans, dont le Pays Loire Beauce fait partie.

Il définit notamment les conditions dans lesquelles d'une part, les acteurs du territoire apportent leur contribution à la mise en œuvre de politiques d'intérêt régional, et d'autre part, la Région apporte son soutien financier à la réalisation des programmes d'actions portés par les acteurs locaux.

Concernant les aides de la Région au titre de ses politiques territoriales, seul le Contrat Régional de Solidarité Territoriale et ses éventuels avenants font foi pour la mobilisation des crédits.

Seule la Commission permanente régionale est compétente pour l'attribution des subventions régionales, après instruction des dossiers complets permettant de vérifier leur éligibilité aux modalités régionales. Les éventuels financements régionaux indiqués dans le présent document ou ses annexes sont donc indicatifs, reflétant les demandes des maîtres d'ouvrage.

#### **Les moyens mis à disposition par la Caisse des dépôts et consignations :**

La **Caisse des Dépôts** et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Le groupe Caisse des Dépôts a réaffirmé sa mobilisation financière au service de la relance de l'investissement public et sa volonté d'accompagner les pouvoirs publics, les collectivités locales et tous les acteurs économiques dans les profondes mutations que connaît le pays.

Le Groupe souhaite désormais renforcer ses interventions dans quatre domaines prioritaires :

- la transition territoriale, pour les projets de développement notamment pour le financement des entreprises et immobilier tertiaire, la production de logements, les infrastructures et la mobilité, le tourisme et les loisirs ;
- la transition écologique et énergétique, pour les projets d'efficacité énergétique des bâtiments et des entreprises, la production d'énergie et réseaux de distribution, la valorisation du patrimoine naturel ;
- la transition numérique, en soutien au développement de l'économie numérique dans toutes ses composantes ;
- la transition démographique, pour accompagner et protéger les personnes tout au long de la vie et contribuer au développement de la silver économie.

La Caisse des dépôts peut intervenir selon différentes modalités :

- Prêts long terme sur Fonds d'épargne, pour favoriser la réalisation de projets de territoire, en particulier la rénovation thermique des bâtiments publics ;
- Consignations de fonds sur décision administrative, judiciaire ou environnementale.
- Mobilisation des ressources internes du groupe Caisse des Dépôts et cofinancement d'ingénierie pour établir des stratégies territoriales et/ou analyser la faisabilité amont des projets ;
- Investissement en fonds propres dans les outils d'aménagement, dans les sociétés d'économie mixte, et dans les sociétés de projet structurant pour la collectivité, aux côtés d'investisseurs privés et suivant un modèle économique dont la viabilité est assurée par l'activité réalisée par le locataire ;

Elle assure notamment pour le compte de l'Etat :

- L'animation nationale du réseau des Maisons de services au public ;
- La gestion du financement des dispositifs TEPCV ;
- La gestion financière et opérationnelle ainsi que le cofinancement du fonds dédié aux PTCE ;

Selon l'avancement des actions et après instruction des sollicitations qui lui seront adressées, la Caisse des Dépôts pourra mettre à disposition du projet de contrat de ruralité des ressources financières, sur fonds propres ou fonds d'épargne, et d'ingénierie, dans le respect des règles de la commande publique, sous réserve d'accord de ses comités d'engagement compétents et du maintien par les pouvoirs publics des différentes lignes de prêts susceptibles d'être mobilisées. Les modalités de chaque intervention seront précisées, après accord explicite de la Caisse des dépôts, dans des conventions d'application à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maîtres-d'ouvrage concernés.

### **La participation des habitants et des acteurs de la société civile**

Le Pays mobilisera son conseil de développement dont un membre pourra intégrer le comité de pilotage.

Le Pays créera une page dédiée sur son site Internet [www.paysloirebeauce.fr](http://www.paysloirebeauce.fr) et communiquera par la presse, en comité syndical et par tout autre dispositif.

#### **IV) Le suivi et l'évaluation**

Le comité de pilotage du contrat, défini ci-avant, assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat. Il programme annuellement les opérations et définit les montants d'intervention.

Un tableau de bord du plan d'actions est élaboré et tenu à jour par les porteurs du contrat.

Une annexe financière sera établie chaque année. Elle précisera annuellement le montant des participations financières des partenaires pour l'année en cours.

#### **V) La durée du contrat**

Le présent contrat entre en vigueur le 26 janvier 2017. Il porte sur la période 2017 - 2020.

Un bilan d'exécution des actions du contrat sera établi en 2021 et validé par les porteurs et les partenaires qui y ont contribué.

#### **VI) Modification du contrat**

A la fin 2018, un premier bilan global des actions sera établi, en complément du tableau de bord de suivi présenté au comité de pilotage à chacune de ses réunions. Ce bilan pourra conduire à réajuster si nécessaire le plan d'actions.

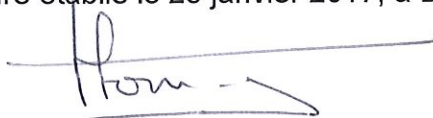
En cas de désaccord des parties prenantes sur les modalités de mise en œuvre des actions du contrat, au cours de sa mise en œuvre, ou si des modifications substantielles étaient demandées par une ou plusieurs des parties, le comité de pilotage sera réuni pour débattre et proposer une modification du contrat.

En cas de modification des périmètres des EPCI ou du PETR, ou de prise de compétences de ces derniers, le contrat sera modifié en conséquence.

## Signature

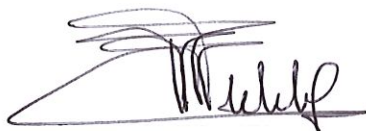
Convention-cadre établie le 25 janvier 2017, à Boynes

Signataires :



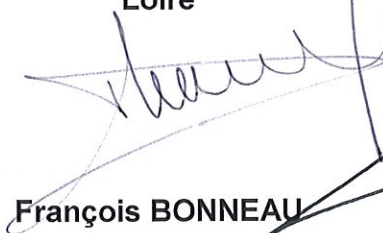
En présence de Jean-Michel THORNARY,  
Commissaire général à l'égalité des territoires

Le préfet de la région  
Centre-Val de Loire,  
Préfet du Loiret



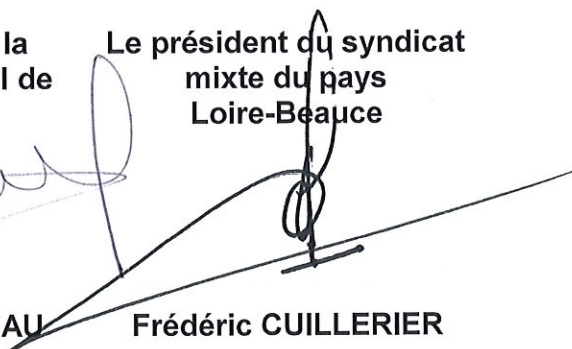
Nacer MEDDAH

Le président de la  
Région Centre-Val de  
Loire



François BONNEAU

Le président du syndicat  
mixte du pays  
Loire-Beauce



Frédéric CUILLERIER

La vice-présidente de la  
Communauté de  
communes des Terres du  
Val de Loire



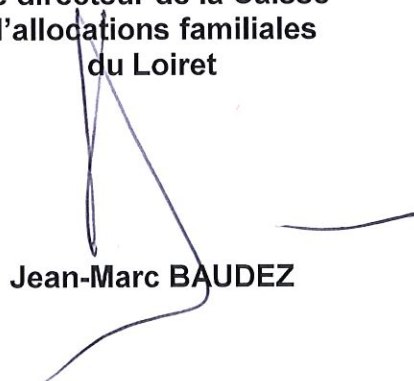
Anita BENIER

Le président de la  
Communauté de  
communes de La Beauce  
Loirétaine



Thierry BRACQUEMOND

Le directeur de la Caisse  
d'allocations familiales  
du Loiret



Jean-Marc BAUDEZ

Le directeur régional de  
la Caisse des dépôts et  
consignations du Centre  
Val de Loire



Jean-Luc COOPMAN

1

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE**  
Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 11 Janvier 2017

Sous la Présidence de Madame Pauline MARTIN

L'an deux mil dix-sept, le mercredi onze janvier à 20h00, les membres du Conseil Communautaire, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Président le cinq janvier deux mil dix-sept, se sont réunis à salle des Hauts de Lutz à Beaugency sous la présidence de Madame Pauline Martin.

Conformément aux articles L2121-21, L2122-7, L2122-8, L5211-1 et L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers titulaires présents :

Bacon : Mme Anita BENIER  
Baule : M. Patrick ECHEGUT, M. Thomas VIOLON  
Beauce-la-Romaine : M. Bernard ESPUGNA, Mme Anne-Marie CAQUERET-MICHELETTO, M. Philippe POITOU, M. Michel BEAUMONT, M. Jacky LEGUAY, M. Jean-Paul BEDIQU, M. Jean-Paul BLONDEAU  
Beaugency : M. David FAUCON, Mme Emmanuelle VANDENKORNFUYSE, M. Eric JOURNAUD, Mme Christine BACLOS, M. François COINTEPAS, Mme Bénédicte BOUVARD, Mme Laëtitia PLESSIS  
Binas : Mme Solange VALLEE  
Chaibgy : M. Jean-Pierre DURAND, M. Laurent LAUBRET, Mme Clarisse CARL  
Charsonville : M. Bruno VIVIER  
Coulmiers : Mme Elisabeth MANGEC  
Cléry-Saint-André : M. Gérard CORGNAC, M. Claude BOISSAY, Mme Odile BOURGOIN  
Cravant : M. Christophe PREVOST  
Dry : M. Jean-Marie CORNIERE  
Épieds-en-Beauce : M. Yves FAUCHEUX  
Huisseau-sur-Mauves : M. Jean-Pierre BOTHEREAU  
Lailly-en-Val : M. Jean-Pierre FROUX, Mme Anna LAMBOUL, M. Yves FICHOU  
Le Bardou : Mme Martine MAHIEUX  
Mareau-aux-Prés : M. Bertrand HAUCHECORNE  
Messas : Mme Shiva CHAUVIERE  
Mieung-sur-Loire : Mme Pauline MARTIN, M. Laurent SIMONNET, Mme Brigitte PEROL, M. Hervé LE GOUELLEC, Mme Frédérique BEAUPUIS, M. Jean-Paul ZAPP-LACROIX  
Mézières-lez-Cléry : Mme Danielle COROLEUR  
Rozières-en-Beauce : M. Michel POMMIER  
Saint-Ay : M. Frédéric CULLERIER, Mme Marie-Françoise QUERE, M. Serge LEBRUN  
Saint-Laurent-des-Bois : M. Jean-Paul ARJONA  
Tavers : M. Philippe ROSSIGNOL  
Villerrmain : M. Alain BRUNNER  
Villorceau : M. Thierry GODIN

Conseillers titulaires remplacés par leur conseiller suppléant :

Commune de Saint-Laurent-des-Bois : M. ARJONA est remplacé par M. LIGOUY  
Commune de Mareau-aux-prés : M. HAUCHECORNE est remplacé par M. COURTOIS

Conseillers titulaires absents avant donné pouvoir :

Lailly-en-Val : M. FROUX donne pouvoir à Mme LAMBOUL  
Beauce la romaine : M. POITOU donne pouvoir à M. ESPUGNA

Nombre de membres en exercice : 51  
Vote pour : 51  
Vote contre : 0  
Abstentions : 0

Quorum : 26  
Nombre de membres présents : 49  
Nombre de membres représentés : 2  
Nombre de membres excusés non représentés : 0  
Date de la convocation : 5 janvier 2017

**Délibération 2017-23 : Autorisation de signature de la convention cadre du Contrat de Ruralité**

La circulaire du Ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités, datée du 23 juin 2016, précise les modalités de mise en œuvre des contrats de ruralité, annoncés par le Premier Ministre lors du 3<sup>ème</sup> comité interministériel aux ruralités.

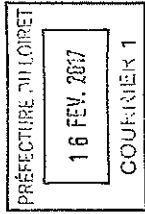
À l'instar des contrats de ville, le contrat de ruralité coordonne les moyens financiers et prévoit l'ensemble des actions et des projets à conduire en matière d'accessibilité aux services et aux soins, de développement de l'attractivité, de redynamisation des bourgs-centres, de mobilité, de transition écologique ou, encore, de cohésion sociale.

Les contrats de ruralités sont conclus entre l'État (représenté par le Préfet de Département) et les Présidents de pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) ou d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Au sein d'un même département, plusieurs contrats pourront ainsi être signés.

Les contrats de ruralité sont conclus pour une durée de six ans, avec une clause de révision à mi-parcours.

En 2017, 216 millions du Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) seront dédiés aux contrats de ruralité. Les Préfets de Département transmettront au Préfet de Région les opérations à financer avec cette enveloppe. La priorité sera donnée à l'investissement. L'appui à l'ingénierie sera toutefois possible à hauteur de 10 % des crédits attribués (crédits d'étude, d'appui à un recrutement temporaire d'un développeur territorial, etc.).


Les projets inscrits dans ces contrats pourront également s'appuyer sur les financements de droit commun : volets territoriaux des contrats de plan État-Région (CPER), dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), dotations, aides spécifiques.



Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide de :  
- Autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention cadre du Contrat de  
Ruralité pour le territoire du Pays Loire Beauce.

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,  
Le Président  
Pauline MARTIN

Madame le Président, Pauline MARTIN,  
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours  
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans  
un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de  
transmission en Préfecture  
Affichage le : / 01 / 2017  
Télétransmission le : / 01 / 2017

  
Commune de Comminges  
des Terres du Val de Loire

PREFECTURE DU LOIRET  
16 FEV. 2017  
COURRIER 1



Département du LOIRET  
Communauté de Communes  
de la Beauce Loirétaine

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-sept, le 9 février, le Conseil Communautaire de la Beauce Loirétaine dûment convoqué le 2 février 2017, s'est réuni à la salle polyvalente de Trinay, sous la présidence de Monsieur Thierry BRACQUEMOND, Président.

Conseillers en exercice : 42  
Conseillers présents : 35  
Pouvoir(s) : 4  
Votants : 39

**Conseillers titulaires présents :**

Thierry BRACQUEMOND, Hubert JOLLIET, Gilles FUHRER, Dominique BILLARD, David JACQUET, Jean-François MALON, Pascale MINIERE, Louis-Robert PERDEREAU, Yves PINSARD, Martial SAVOURE- LEJEUNE, Marc LEGER, Yolande OMBOUA, Bernard TEXIER, Brigitte BLAIN, Nadine JOVENIAUX, Isabelle BOUTET, Joël CAILLARD, Benoit PERDEREAU, Annick BUISSON, Christian MORIZE, Laurence COLLIN, Alain VELLARD, Christophe LLOPIS, Didier VANNIER, Éric DAVID, Fabienne LEGRAND, Jean-Bernard VALLOT, Gérard HUCHET, Jean-Luc LEJARD, Thierry CLAVEAU,

**Conseillers suppléants présents ayant pris part au vote :**

Didier NODIMAR, Aline CHASSINE TOURNE, Daniel DELLA MONICA, Nicolas PINSARD, Frédéric MARCILLE,

**Conseillers titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Pascal GUDIN à Dominique BILLARD, Claude PELLETIER à Nadine JOVENIAUX, Marc LEBLOND à Alain VELLARD, Isabelle ROZIER à Hubert JOLLIET,

**Conseillers excusés :**

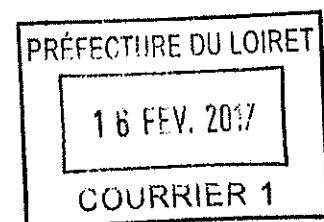
Gervais GREFFIN, Gilles MOREAU, Lucien HERVE, Isabelle BOISSIERE, Michel THOMAIN,

**Conseillers absents :**

Bruno VAN DE KERKHOVE, Nadine GUIBERTEAU

**Secrétaire de séance :**

Gilles FUHRER



**DELIBERATION N°C2017- 02**  
**SIGNATURE DU CONTRAT DE RURALITE**

**DELIBERATION N°C2017-02**  
**SIGNATURE DU CONTRAT DE RURALITE**

Considérant les décisions du comité interministériel aux ruralité du 20 mai 2016 portant création des contrats de ruralité ;

Vu la circulaire du ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités, datée du 23 juin 2016 ;

Considérant qu'à l'instar des contrats de ville, le contrat de ruralité coordonne les moyens financiers et prévoit l'ensemble des actions et des projets à conduire en matière d'accessibilité aux services et aux soins, de développement de l'attractivité, de redynamisation des bourgs-centres, de mobilité, de transition écologique ou encore, de cohésion sociale ;

Vu le courrier en date du 22 décembre 2016 de Monsieur Frédéric CUIILLERIER, Président du Pays Loire Beauce, sollicitant l'autorisation de signer le contrat de ruralité ;

Vu le projet de convention cadre du contrat de ruralité Pays Loire Beauce couvrant la période 2017-2020,

Entendu l'exposé du Président

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- D'autoriser la signature du convention cadre du contrat de ruralité Pays Loire Beauce,
- D'autoriser le Président ou le vice-président délégué à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme  
A Patay, le 14 février 2017

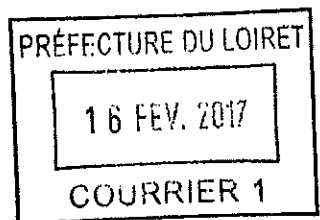
*Le Président,* C.C.B.L.  
**Thierry BRACQUEMOND**

*Certifié exécutoire par le Président*

*Compte tenu de la transmission en Préfecture le 14 février 2017*

*Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 14 février 2017*

*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans - six 28 rue de la Bruyère 45057 ORLÉANS cedex 1 - dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes.*



Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine  
Séance de conseil communautaire du 9 février 2017

Feuillet n°